

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Les Français attachés au Service public

Festivals de l'été

La France toujours influente ?



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FR.
FRANSA BAŞKONSOLOSLUĞU

Institut Français
d'Istanbul

Institut Français d'Istanbul
Fransız Kültür Merkezi



TÜRK-FRANSIYİ TİCARET DERNEĞİ
CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE EN TURQUIE

Chambre de Commerce
Française en Turquie
Türk-Fransız Ticaret Derneği

OFII - Office Français
et de l'Intégration
OFII - Fransız

Librairie
Kitabevi

Café
Café

Ser
Vi

Et dire que le beau canapé en cuir de maman a fini à la benne... Tout ça à cause d'une canalisation qui a lâché, juste le week-end où je n'étais pas là. Et comme je n'ai pas un salaire mirobolant, je me voyais déjà racheter un pauvre clic-clac. Heureusement, je suis à la MAIF. Grâce à mon contrat habitation, j'ai pu racheter un aussi beau canapé. Et en plus, ma mère a insisté pour m'offrir les coussins assortis.

Floriane - Documentaliste à Ivry.



ASSURANCE HABITATION « RAQVAM »
Réalisez un devis personnalisé en quelques clics sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT

Remboursement en valeur à neuf pour le remplacement des meubles en bon état avant le sinistre déduction faite de la franchise.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Credit photo
couverture :
MUCCHIELLI/NAJA

MAIF p. 2
CASDEN p. 31
QUOVADIS p. 32

Ce numéro comporte
une enveloppe
contenant un encart
Mosaïque du Monde
et un supplément
Retraités de 8 pages.

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 5,25 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
Le 21 juin pour l'Europe 4

Salaires en berne 5

L'économie française a-t-elle
besoin d'immigrés ? 6

publiques

Sondage sur les Français
et les services publics 10

Rapport sur l'égalité
hommes/femmes
dans la Fonction publique 12

éducatives

Dangereuse circulaire
de rentrée 13

Pass contraception :
une avancée réelle 14

c'est demain

Conférence nationale
sur le handicap 24

DOSSIER

La France toujours influente ?

La France est soucieuse de son image. Présente sur les 5 continents, dans plus de 140 pays, elle a récemment réorganisé son réseau, afin de rester influente aussi bien sur le terrain culturel que scientifique, médiatique et économique. Mais a-t-elle les moyens de ses ambitions ?



© MUCCHIELLI/NAJA

Festivals

Cinq pages sur les festivals de l'été, et deux entretiens. Le premier avec René Martin, directeur artistique de plusieurs festivals de musique, dont celui de piano La Roque d'Anthéron. Le second avec Gérard Pont, directeur artistique des Francofolies de La Rochelle.



© CAROLINE ABLAIN

édito

Un investissement d'avenir pour tous



Bernadette Groison

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par des actions fortes et massives : mouvement unitaire contre la réforme des retraites, actions dans l'éducation, la justice, l'environnement, la culture, l'agriculture, à Pôle emploi, dans la territoriale... et dans la Fonction publique pour les salaires ! Il faut dire que pour les agents de la Fonction publique, l'addition est sévère : départ à la retraite repoussé, non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, gel des salaires... Mais si le gouvernement poursuit sa politique dévastatrice et tente de faire croire que l'on pourrait faire « mieux avec moins », les Français ne s'y trompent pas. Une grande majorité juge l'État mauvais patron, rejette le principe du « un sur deux » et estime que l'on ne donne pas suffisamment à la Fonction publique les moyens de bien fonctionner...

Parce que la FSU continue de penser que les services publics et la Fonction publique sont une chance pour chacun, un investissement d'avenir pour tous, une richesse pour le pays, elle poursuit partout, avec les personnels et les usagers, les débats autour de ses propositions et ses actions pour les défendre et les améliorer. C'est parce que nous sommes « Fiers du service public ! » que la rentrée syndicale sera particulièrement active et revendicative !

Contre-G8 au Havre

Malgré une propagande intensive mise en œuvre pour effrayer la population, et la présence dissuasive de 12000 policiers, les organisations syndicales, associatives et politiques de la coalition nationale comme des organisateurs locaux ont démontré leur responsabilité et la supériorité des idées en manifestant pacifiquement, dans une ambiance détendue et sous le soleil.

Après la manifestation qui a rassemblé environ 7 000 personnes, un meeting international a clôturé la soirée. Le dimanche était axé sur la sécurité, la finance, le nucléaire, l'internet. Ces forums ont permis de mettre en évidence que d'autres solutions sont nécessaires et possibles, en s'appuyant sur des logiques de solidarité et de préservation de la planète.

Après le G8 à Deauville, c'est à Cannes que se tiendra le prochain G20. Du côté des altermondialistes, on se prépare déjà pour y réussir une mobilisation internationale.

> CES

Le 21 juin pour l'Europe

Le Congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES), à laquelle la FSU a demandé son adhésion, s'est tenu à Athènes du 16 au 19 mai. Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, y était invitée pour la première fois.

Le congrès a traité évidemment des politiques d'austérité en Europe et a centré sa réflexion sur la nouvelle gouvernance économique européenne que l'UE veut imposer. Condamnant sévèrement ces projets, la CES a décidé d'adresser un message clair aux responsables de l'Europe qui discutent actuellement de cette question au sein de la commission, du Conseil et du Parlement européens, en organisant une journée d'action et d'information européenne et nationale le 21 juin prochain. L'objectif est de faire pression pour une gouvernance de l'Europe qui renforce son modèle social.

La CES demande notamment une harmonisation de l'assiette fiscale avec un taux d'imposition minimum pour les entreprises, la sortie du carcan budgétaire pour les dépenses en faveur d'investissements durables, le maintien des droits des partenaires sociaux à négocier notamment sur les salaires, la création d'euro-obligations (Eurobonds) pour financer des investissements dans les projets et les réseaux d'infrastructures et de développement européens...

Pour la CES, la gouvernance économique doit être axée sur l'accès à des emplois stables et de qualité, la promotion géné-



© VERDURAND

ralisée de la formation pour tous, des salaires décents, ainsi qu'une protection sociale forte. Le pouvoir d'achat, le niveau des retraites et l'accès à des services sociaux de qualité doivent être défendus et assurés. Ces prises de position de la CES, qu'il faut veiller à conforter sur la durée, vont dans le bon sens.

Le parlement européen se prononcera le 8 juin sur des propositions législatives de gouvernance économique, en lien avec le Pacte pour l'euro.

La FSU, qui a pris position contre le projet de gouvernance européenne et contre l'euro pact appelle à participer à l'initiative du 21 juin, soutient la campagne d'Attac Europe* et appelle à signer la pétition contre une gouvernance « antisociale et antidémocratique ».

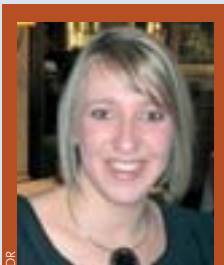
ELIZABETH LABAYE

*Pétition à signer <http://www.france.attac.org/non-au-pacte-pour-leuro-0>

MÉTIER

Étudiante et AED

Pour l'administration, Aude est une « Assistante d'Éducation » (AED). Pour les élèves du collège du 15^e arrondissement où elle travaille, c'est une « surveillante », comme l'étaient autrefois les « pions ». Comme ses aînés, Aude est aussi étudiante : elle a d'ailleurs choisi cette fonction pour pouvoir financer ses études en master 1 de psychologie clinique. Avec un mi-temps, soit 18 heures par semaine, et un emploi du temps aménagé en concertation avec l'administration. « La politique de l'établissement est de permettre aux AED de suivre leurs études », explique Aude, qui reconnaît cependant que cela est plus facile dans son collège, où il y a 15 AED à mi-temps, que dans les structures plus petites. Les AED prennent en charge les élèves quand ils ne sont pas en cours (cantine, récréations, perma-



Aude Lemoussu

Assistante d'éducation en collège

nence), secondent le Conseiller Principal d'Éducation dans ses tâches administratives (gestion des absences et des retards). Ils peuvent aussi faire de l'accompagnement éducatif, pour les élèves en difficulté, leur donner des méthodes de travail, des conseils. « Mais on n'est pas des profs », prévient Aude, « cependant, on a une assez bonne proximité avec les élèves, on leur sert de repère, ils viennent plus facilement se confier à nous ».

Ce travail auprès des jeunes et des adolescents, dans le prolongement de ses activités antérieures (elle a fait de l'animation) lui a donné « le goût de l'éducation nationale » : Aude envisage de devenir Copsy (Conseillère d'orientation - psychologue). « Ça va être dur, car là aussi ils suppriment des postes. Mais j'espère vraiment pouvoir valoriser mon expérience ». C'est évidemment ce qu'on lui souhaite.

Emmanuel Guichardaz

> AUSTÉRITÉ

Salaires en berne

« 1 000 euros de prime »*! Une annonce médiatique de plus de l'ex-« président du pouvoir d'achat », une provocation de plus ressentie par les salariés, chômeurs et retraités de ce pays qui n'en peuvent plus de voir leur pouvoir d'achat diminuer et les banques et actionnaires en tout genre recommencer à s'enrichir insolentement.



© CADIEU/NAJA

Les prix, notamment ceux à la consommation, continuent d'augmenter, l'indice de prix de l'Insee confirme l'aggravation : + 0,8 % en mars après les + 0,5 % en février... Les salaires et les pensions eux stagnent, voire régressent dans le secteur privé comme dans le secteur public. Toujours d'après l'INSEE, le rythme de progression des salaires sera, cette année, identique à celui de l'année dernière, c'est à dire le plus faible enregistré depuis 2000. La situation devient de plus en plus intolérable pour les ménages qui voient leurs dépenses incompressibles s'accroître (logement, carburants, énergie...). Rien d'étonnant donc à voir les questions de pouvoir d'achat, d'emploi mais aussi de protection sociale et services publics au cœur des préoccupations de la population, des revendications des salariés. En témoignent des luttes récentes dans des entreprises, dans la grande distribution. Pour les agents de la Fonction publique, l'addition est sévère : le point d'indice sera

encore gelé cette année pour les 5,2 millions d'agents publics de la fonction d'État, de la fonction territoriale et de l'hôpital et l'alignement du taux de cotisation des retraites leur fait perdre à terme l'équivalent d'une journée de salaire par mois. Le 31 mai a été marqué nationalement par des mobilisations unitaires pour exiger l'ouverture de négociations afin d'assurer le rattrapage des pertes subies, des discussions sur le point d'indice, seul élément d'égalité entre les agents, et sur la refonte de la grille FP.

Précarité est souvent source de pauvreté... Emplois à temps partiel, alternance de CDD et de chômage sont le quotidien de nombreux salariés, jeunes et femmes notamment, aggravant encore les conditions d'accès à un logement correct ou aux soins médicaux.

Au moment où se développent des mouvements sociaux de résistance aux plans d'austérité imposés en Europe, où les « indignés » de la Puerta del Sol font entendre en Espagne un malaise social partagé par de nombreux pays, la résignation n'est pourtant pas de mise. L'unité interprofessionnelle qui avait permis en France à l'automne dernier un immense mouvement de défense a un grand rôle à jouer pour redonner à tous espoir et élan pour les batailles à venir.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

*Annoncée « pour les salariés des entreprises qui distribuent des dividendes à leurs actionnaires ».

Perte d'autonomie : recul partiel



© TRÉVIER/SINAJA

Alors que les rapports se multiplient, le gouvernement est contraint de faire en partie marche arrière par rapport aux propositions Rosso – Debord qui traçaient sa feuille de route initiale.

Les convergences entre organisations syndicales et associations pour refuser que la perte d'autonomie soit renvoyée aux individus, la volonté d'affirmer le rôle majeur de la solidarité nationale l'incitent à la prudence à quelques mois des élections présidentielles.

Cependant, il faut rester vigilant. Le gouvernement pourrait décider de faire passer de mauvais coups en juillet. Des mesures risquent aussi de se glisser dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale en Octobre. Il y a par ailleurs beaucoup à faire pour améliorer la prise en charge humaine matérielle et financière de la perte d'autonomie. La FSU continuera à s'investir sur cette question sociale.

« Ne jouons pas avec notre nourriture »

Réduire la faim dans le monde et renforcer l'agriculture paysanne et familiale supposent des réformes profondes en matière agricole, remettant en cause les politiques de libéralisation des marchés qui ont provoqué spéculation, dumping social, dégradation de l'environnement et des conditions de vie des paysans et paysannes au Nord et au Sud. La confédération paysanne, Attac, Artisans du Monde et peuples solidaires/action aid, ont lancé un appel au président de la République et au ministre de l'agriculture à favoriser des politiques, des modes de production et de consommation durables et équitables qui permettent aux États d'assurer leur souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation de leur population. La FSU soutient cet appel : www.france.attac.org ou www.peuples-solidaires.org/allo-le-g20.

L'immigration « économique »

L'économie française a-t-elle besoin des immigrés ? Non, vient de répondre le ministre de l'Intérieur. Il est bien le seul...

« La France n'a pas besoin d'immigrés pour être serveurs ou maçons », vient encore de soutenir le ministre de l'intérieur Claude Guéant, poursuivant avec acharnement la politique de réduction d'im-



Le marché du travail français pâtirait d'une réduction de l'immigration.

migration, même légale. François Baroin lui a rapidement emboîté le pas en considérant que «réduire l'immigration de travail est un constat de bon sens». Un « bon sens » pas

si partagé que ça pourtant, ni par les économistes, ni par les employeurs ni même par la ministre de l'économie Christine Lagarde. Alors, au-delà des effets de manche et des gages populistes, qu'en est-il ? La France, l'Europe peuvent-elles envisager un avenir sans immigration ?

L'équation gouvernementale semble simple : puisqu'entre 2,6 et 4,3 millions de Français sont demandeurs d'emplois, plus besoin d'immigrés... Or, l'enquête « Besoins en main-d'œuvre 2011 » de Pôle-emploi montre que de nombreuses professions manquent de main-d'œuvre. D'après l'Insee, dans des secteurs comme le nettoyage, les services domestiques et les entreprises de sécurité, plus de 20 % de la main-d'œuvre est constituée par des immigrés. Les listes de métiers « en tension » mises en place par les gouvernements précédents visaient d'ailleurs à répondre à ce défaut du marché du travail en France, rappelle Mouhoub El Mouhoud, économiste à Paris Dauphine.

Du côté de Christine Lagarde, ministre de l'économie, ou de Laurence Parisot, présidente du MEDEF, on plaide plutôt pour une immigration « raisonnable », un pays

« ouvert », estimant comme nombre d'économistes que le marché du travail français pâtirait d'une réduction de l'immigration.

Ces questions se posent dans d'autres pays européens confrontés à un faible taux de natalité et à terme à une baisse significative de leur population active.

Question de démographie, d'abord

Déjà en 2000, un rapport des Nations Unies sur la population mondiale attirait l'attention sur le vieillissement de la population de l'Union Européenne et les déséquilibres entre actifs et inactifs, et mettait en garde sur une politique d'immigration trop restrictive. L'immigration est d'ailleurs un élément important de la croissance, pourtant faible, de la population européenne. L'« immigration zéro », fantasme populiste s'il en est, aurait vraisemblablement pour conséquence, à l'échelle de quelques dizaines d'années seulement, une baisse sensible de la population. Autrement dit, une baisse de la richesse des Européens, au moment où s'accroîtront les dépenses liées à la prise en charge des plus âgés.

La France n'est certes pas confrontée à un déclin démographique aussi fort que celui prévu dans l'Union européenne, mais la question se pose aussi pour elle, compte tenu du vieillissement structurel de sa population et de la tendance à la baisse de la population active.

Question d'économie, aussi

Vu la nature des emplois, les nouveaux arrivants en Europe entrent peu en concurrence avec les « nationaux » soit qu'il s'agisse d'emplois à très faible niveau de qualification, nécessitant une main-d'œuvre jugée plus exploitable par le patronat

Immigration « de travail »...

L'immigration annuelle au titre du travail concerne 20 000 personnes (10 % de l'immigration totale), un chiffre stable depuis 2009. Un arrêté de 2008 définit pour chaque région une liste de métiers - une trentaine au total - ouverts aux étrangers : il s'agit pour l'essentiel de professions qualifiées et techniques - informaticien, géomètre, contrôleur comptable - et aussi liées au bâtiment et aux travaux publics. Pour certains pays (Tunisie, Sénégal), la liste est plus large.

Sur les 20 000 immigrés ayant obtenu un titre de séjour à titre professionnel, seuls 16 % sont ouvriers ou employés non qualifiés. Les cadres, techniciens et ingénieurs représentent 80 % des nouveaux entrants en 2009. Les ouvriers se recrutent surtout parmi les ressortissants de l'Union européenne, qui n'ont pas besoin d'un permis de travail.

que »

L'enquête « Besoins en main-d'œuvre 2011 » de Pôle-emploi montre que de nombreuses professions manquent de main-d'œuvre.

© CADIEU/NAJA

(dans le bâtiment ou les travaux publics par exemple) soit au contraire qu'il s'agisse d'emplois à forte qualification dans l'industrie ou les services (informaticiens, chercheurs, enseignants...). Le vieillissement démographique induit aussi des besoins particuliers : emplois de services peu qualifiés (aides à domicile, agents d'entretien, cuisiniers, serveurs...) mais aussi, notamment dans le domaine de la santé, emplois très qualifiés. Dans un récent ouvrage « Les Trente Glorieuses sont devant nous », Karine Berger et Valérie Rabault, économistes, plaident aussi pour un recours massif à l'immigration, dans l'intérêt de l'économie française. Selon leurs calculs basés sur des projections de l'Insee, 26 % des Français auront plus de 65 ans en 2040 sans modification de la politique d'immigration. Elles estiment nécessaire un flux de 300 000 immigrants par an, soit 10 millions de personnes d'ici 2040 pour régénérer la population, permettre à l'économie française de conserver sa capacité d'innovation et pérenniser le système de protection sociale. En apportant une main-d'œuvre nouvelle, les migrations sont un avantage voire une nécessité économique pour les pays d'accueil.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

3 questions à

El Mouhoub Mouhoud : « le taux d'expatriation des qualifiés est dramatique pour les pays pauvres »



El Mouhoub Mouhoud, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine.

Les pays industrialisés, notamment la France, reçoivent-ils vraiment « la misère du monde » ?

La France, pas plus que les autres pays développés, ne reçoit la misère du monde. Plus le pays de départ est pauvre, plus son taux d'expatriation est faible du fait du coût financier important induit par la migration. Puis, à mesure que le pays se développe, cette contrainte financière s'allège si bien que les possibilités de migrer s'accroissent. Les pays qui ont les taux d'expatriation vers les pays de l'OCDE les plus élevés, sont des pays à revenus intermédiaires, tels que les pays du Maghreb ou les grands pays émergents (Chine, Inde...). Quant aux pays comme ceux d'Afrique subsaharienne, leur taux d'expatriation est très faible.

La « fuite des cerveaux » affecte-t-elle tous les pays de la même manière ?

Contrairement aux idées reçues, le taux d'expatriation des qualifiés est dramatique pour les pays pauvres et limitée pour les pays à revenu intermédiaire. Quelques exemples : Haïti a un taux d'expatriation de qualifiés de 83 %, la Sierra Leone de 51 %, le Laos de 37 %, la Guyane de 88 %, le Vietnam de 26 %, l'Ouganda de 34 %, le Mexique de 15 %. La Chine, l'Inde, le Brésil ne présentent, eux, des taux d'expatriation de qualifiés que de 4 à 5 %. Plus un pays est pauvre, plus il va participer à la division internationale du travail en donnant au marché mondial ses qualifiés, ses cerveaux, sans qu'il y ait en retour la moindre compensation.

Les transferts de fonds ont-ils toujours un effet positif pour les pays d'émigration ?

Ils sont source de devises, de soutien à la consommation et à la réalisation d'investissements, de contribution à l'amélioration de l'état de santé et à l'augmentation du taux de scolarisation des enfants. Mais les transferts sont aussi source de dépendance et de vulnérabilité pour les États bénéficiaires. Ils peuvent contribuer à une gestion rentière de l'économie. À court terme, ils accroîtraient les inégalités de revenus entre les familles capables d'envoyer des migrants à l'étranger et ainsi de recevoir des transferts de fonds, et les autres.

Taxe Robin des Bois, maintenant !

« Une taxe Robin des Bois sur la finance permettrait de dégager des centaines de milliards d'euros chaque année pour lutter contre la pauvreté et le changement climatique. Elle contribuerait à réduire la spéculation financière et à redistribuer les richesses. La France doit montrer l'exemple et la mettre en place en 2011 à l'occasion du G20. » Tels sont les termes de la pétition-adresse à Nicolas Sarkozy et aux chefs d'états du G20 et de l'Union Européenne » à l'initiative d'ATTAC, d'Oxfam France et de Coalition Plus. Cette initiative (soutenue par la FSU) est relayée notamment par l'appel d'un millier d'économistes de 53 pays, dont une centaine de Français. Une imposition de 0,05 % seulement sur les transactions financières permettrait de générer entre 200 et 700 milliards d'euros à travers le monde.



© TRÉVIER/SINAIA

> LGBT

L'égalité en marche

Mariage homosexuel, homoparentalité, le débat arrive à l'Assemblée nationale.



DR

Pour la première fois, l'Assemblée nationale débattait, lors de sa séance du 9 juin, d'une proposition de loi - émanant de l'opposition - sur le droit au « mariage homosexuel ». Il serait temps que la France rattrape son retard en la matière sur de nombreux pays comme l'Afrique du sud, l'Argentine, la Belgique, le Canada, l'Espagne, le Luxembourg, Mexico, la Norvège, le Portugal, les Pays-Bas, la Suède et plusieurs états américains, qui ont ouvert le mariage aux couples de même sexe. D'autant plus que l'opinion publique française y est majoritairement favorable ! Parallèlement, les agressions liées à l'orientation sexuelle ne diminuent pas, elles sont même plus nombreuses que celles liées à la couleur de la peau. Comment s'étonner de ce fait quand l'État est le premier à discriminer les homosexuels ?

Après le débat sur le mariage, le combat pour l'égalité devra se poursuivre au niveau de la parentalité. La FSU, qui se prononce « pour la reconnaissance de l'homoparentalité et pour le droit à l'adoption pour les couples homosexuels », appelle comme chaque année à participer aux Marches des Fiertés LGBT de Paris et de province, marches dont les slogans se déclinent autour d'une thématique commune : « En 2011 je marche, en 2012 je vote ». Des tee-shirts et autocollants FSU matérialiseront symboliquement notre engagement, engagement qui se concrétise surtout par le travail de fond, mené tant au niveau fédéral que dans les syndicats, pour la défense des personnes discriminées et la promotion d'actions de prévention, de sensibilisation et d'éducation, en direction des personnels et des jeunes.

MARIANNE BABY

Justice : une mesure peut en cacher une autre

Le 13 avril dernier, le Garde des Sceaux Michel Mercier présentait un projet de loi sur « la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs ».

Deux mesures traduisent l'idée de « jury populaire » chère à Nicolas Sarkozy, qu'il avait émise en réponse au soi-disant laxisme des magistrats professionnels :

- des personnes tirées au sort sur les listes électorales chaque année seront des citoyens assesseurs auprès de plusieurs juridictions pénales.
- deux citoyens assesseurs siègeront désormais aux côtés des magistrats en correctionnelle, pour les délits les plus graves.

Mais le projet contient aussi une nouvelle attaque contre la justice des mineurs, en créant un tribunal correctionnel pour les « mineurs de plus de 16 ans poursuivis pour des délits commis en récidive », et en introduisant une procédure de comparution immédiate analogue à celle des majeurs. Ces mesures vont à l'encontre des principes de la spécialisation de la justice des mineurs. La FSU réaffirme que celle-ci doit être basée sur le droit à l'éducation et défend le maintien des procédures spécifiques qui, depuis 1945, sont constitutives de la justice des mineurs en France.



L'institut de Recherche de la FSU présente « L'école en Europe »



L'auteur principal, Ken Jones est professeur d'Éducation au Département d'Éducation au Goldsmiths College, à l'université de Londres. Traduit de l'anglais par Évelyne Meziani. Préface de Christian Laval

Ce livre, réalisé par le chantier de recherches « Politiques néo-libérales » est disponible. À commander en envoyant un chèque de 20 € + 2 € de port, à Institut FSU, 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - Tél. : 01 41 63 27 60

Entretien avec l'auteur principal Ken Jones, professeur d'éducation au département d'Éducation au Goldsmiths College, à l'Université de Londres

En quoi publier aujourd'hui un livre sur «l'école en Europe» vous paraît-il important ?

Il y a plusieurs raisons fondamentales. Pour les politiques néolibérales, l'éducation est centrale pour la construction d'une « économie de la connaissance ». Pour les élèves et les étudiants, il existe un écart croissant entre les promesses politiques et la réalité d'un avenir précaire. Pour les milieux éducatifs, cette soumission de l'éducation aux impératifs économiques menace les traditions démocratiques et intellectuelles nationales, en particulier les fondements humanistes de l'université et de l'école. L'objet de ce livre est de traiter de l'ensemble de ces conflits et contradictions en Europe.

Croyez-vous que les politiques néolibérales sont en train de rapprocher les systèmes scolaires européens malgré leurs différences historiques ?

Il y a incontestablement une nouvelle orthodoxie politique globale qui a été mise en œuvre sur une large échelle par des réseaux internationaux et qui ont visé à lier l'enseignement aux intérêts capitalistes. Mais cette orthodoxie politique s'est déclinée de façon différente selon les pays. La force des traditions démocratiques nationales est un facteur qui joue en l'occurrence un rôle important. Importantes aussi sont les différences entre les États dans leur capacité à mettre en œuvre les réformes. Ainsi l'Angleterre a été capable d'imposer des modes de régulation néolibéraux de façon beaucoup plus étendue que l'Italie ou la France.

L'Angleterre ne fait-elle pas exception aujourd'hui ? En quoi par exemple sommes-nous concernés en France par les réformes des droits d'inscription dans les universités anglaises ?

L'Angleterre est à l'évidence une exception. Depuis les victoires du thatcherisme, les politiques néolibérales ont pu s'y développer de façon ininterrompue durant 25 ans.

L'Angleterre a fourni une large gamme de transformations que les autres pays ont pu lui emprunter, dans des proportions d'ailleurs variables. C'est le sens de ce qu'a dit Nicolas Sarkozy à Gordon Brown à propos de l'école : « nous voulons faire exactement comme vous ». Cependant « l'extrémisme » néolibéral de la nouvelle coalition au pouvoir en Grande-Bretagne est un modèle à haut risque et qui est au fond peu attirant.

D'après vous, que faudrait-il faire pour bloquer ces politiques néolibérales en Europe ?

L'expérience de ces dernières années en Europe montre que les gouvernements sont tenaces, y compris en face de mouvements de masse puissants.

De surcroît, le tournant néolibéral des partis sociaux-démocrates rend encore plus difficile l'alternative politique.

Le mouvement étudiant constitue aujourd'hui au niveau international la force la plus consciente et la plus militante. Il a ravivé et renouvelé les débats sur les alternatives sociales et éducatives. La crise sociale prolongée qui frappe la jeunesse crée les conditions pour le développement du mouvement, ce qui pourrait bien contribuer à réactiver les mobilisations dans l'ensemble des milieux concernés par l'enseignement.

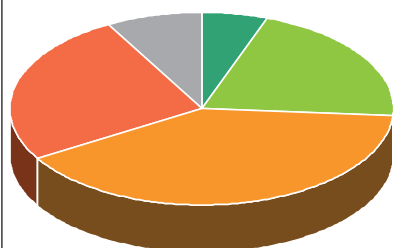
Les Français et les fonctionnaires

76 % des fonctionnaires interrogés en décembre 2010¹ pensaient que les Français avaient une mauvaise image de la fonction publique. Mais ils auraient tort de continuer à le croire...

À force d'entendre les discours répétitifs sur leur nombre trop élevé qui pèse lourdement sur le budget de l'État et les clichés sur ces « nantis payés à rien faire », les fonctionnaires se croyaient mal-aimés de l'opinion publique.

Les moyens donnés par l'État aux fonctionnaires jugés insuffisants

Globalement, diriez-vous que l'État donne des moyens suffisants (humains, matériels, d'organisation) aux fonctionnaires pour bien remplir leurs missions ?



Les résultats d'un sondage d'opinion² réalisé les 13 et 14 avril dernier par TNS-SOFRES pour la FSU montrent en fait que les Français ont une tout autre vision. Ils ont une opinion globalement favorable sur les fonctionnaires qu'ils jugent « honnêtes » (75 % des sondés), « compétents » (69 %), « au service du public » (67 %) et « à l'écoute » (63 %). Si les chômeurs et les travailleurs indépendants sont généralement plus critiques que la moyenne des personnes interrogées, on note peu de divergences significatives entre les différentes catégories sociales.

Les réponses à une question ouverte sur l'appréciation des démarches effectuées auprès de fonctionnaires permettent d'avoir une analyse plus fine : les évocations positives concernent les personnes (amabilité, efficacité, compréhension et disponibilité des agents...) alors que les évocations négatives renvoient aux difficultés rencontrées par les usagers en lien avec l'organisation des missions de service public (temps d'attente, lourdeur des démarches, horaires inappropriés...).

L'État, mauvais patron

2^e enseignement de ce sondage : les Français mettent nettement en évidence la responsabilité de l'État qui traite mal ses salariés (pour 51 % des sondés) et qui alloue aux fonctionnaires des moyens insuffisants pour qu'ils remplissent leurs missions (66 %). Sur ces deux questions, les 35-49 ans sont sensiblement plus critiques à l'égard de l'État employeur que la moyenne (respectivement 59 % et 74 %) et on note aussi, mais dans

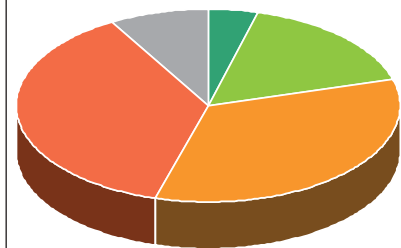
une moindre mesure, que les salariés du secteur privé sont également plus sévères que la moyenne (respectivement 54 % et 69 %).

RGPP, mauvaise presse

3^e enseignement : le principe du non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite est massivement rejeté par 71 % des personnes interrogées. Une très nette majorité de l'opinion publique remet donc en cause le dogme sur lequel s'appuie le gouvernement pour justifier sa politique délétaire. La campagne FSU et les actions qu'elle mène pour les services publics ont donc gagné du terrain dans l'opinion. Lorsque, de l'éducation à la santé, de la culture à la justice, les coupes sombres dégradent partout la qualité des services rendus, les Français sont de plus en plus nombreux à percevoir que ce ne sont pas les personnels qui sont en cause mais la politique qui vise à toujours moins d'État, moins de services publics, et donc moins d'égalité entre les usagers.

Une opinion massivement opposée au principe du non-remplacement

Selon vous, le principe actuel du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est-il :

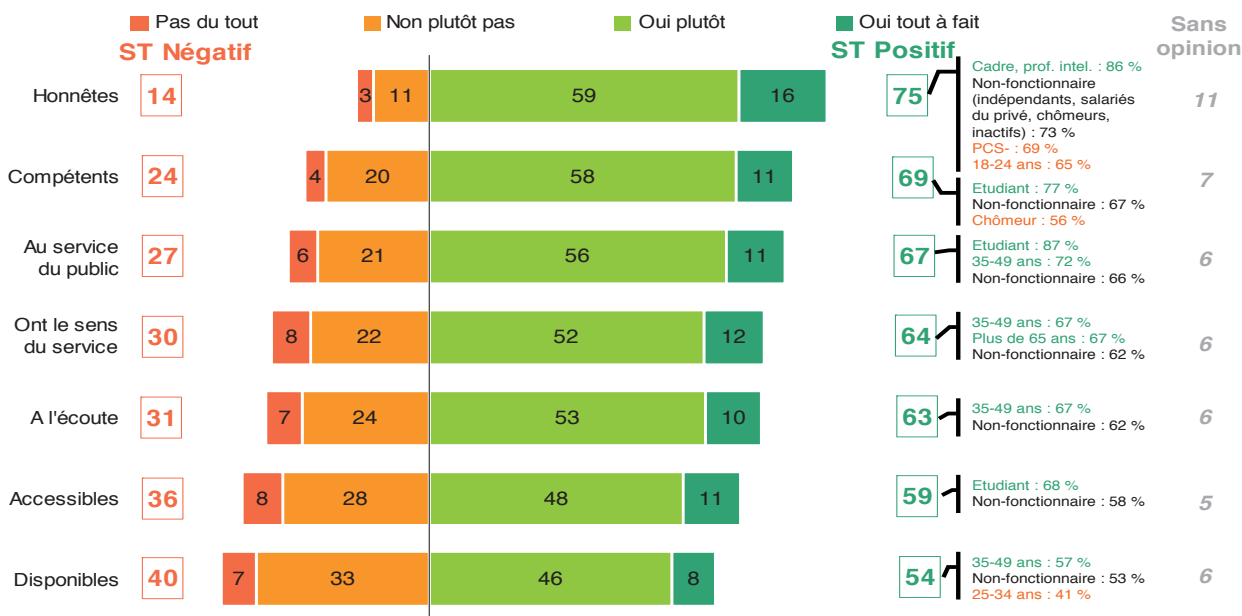


Quelques chiffres

- 75 % des Français considèrent les fonctionnaires honnêtes.
- 69 % des Français jugent les fonctionnaires compétents.
- 67 % des Français considèrent que les fonctionnaires sont au service du public.
- 59 % des Français trouvent que les fonctionnaires sont accessibles.
- 51 % des Français estiment que l'État traite mal ses salariés.
- 71 % des Français condamnent les principes du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- 66 % des Français considèrent que les moyens alloués par l'État aux fonctionnaires sont insuffisants.

Les qualités des fonctionnaires reconnues

Globalement, trouvez-vous que les fonctionnaires (dans le domaine de l'Éducation, de l'emploi, de la Santé, de la Justice, de l'Environnement, de l'Équipement) auxquels vous avez affaire sont :



À un moment où des couches de plus en plus larges de la population sont durement touchées par la crise, cela montre que la conscience de la nécessité de services publics efficaces sur l'ensemble du territoire fait son chemin.

Public/privé

Seul bémol de ce sondage, les opinions sont plus partagées sur la prise en charge des missions de service public par des salariés du privé : 43 % des sondés estiment que ce serait une bonne chose contre seulement 45 % qui pensent que ce serait une mauvaise chose (avec 12 % de sans opinion). Cela résulte sans doute du fait que déjà des missions de service public (transport, eau, énergie...) sont partiellement déléguées au secteur privé. Raison de plus pour que la FSU poursuive sa campagne sur les acteurs et les missions du service public.

MONIQUE DAUNE

1. Source IFOP pour Accenture.
2. FSU.fr/Sondage-TNS-Sofres_FSU-1-opinion

3 questions à Emmanuel Rivière : « Une inclinaison vers le secteur public »

Quelle est selon vous l'évolution majeure dans le regard que portent les Français sur les fonctionnaires ?

Cette enquête révèle un regard globalement très positif des Français à l'égard des fonctionnaires, mais je ne suis pas sûr que ce seul constat révèle une évolution majeure. Il y a des stéréotypes et autant de reproches auxquels les fonctionnaires eux-mêmes sont confrontés dans leur vie professionnelle comme dans leur entourage, mais ces stéréotypes n'ont jamais pris la dimension d'un rejet généralisé des fonctionnaires par l'opinion. Ce qui a changé en revanche c'est notre environnement économique et social, notamment depuis deux ans : sentiment de déclin et de fragilisation des

atouts de la France, interrogation sur le rôle des entreprises et le bien fondé de leurs décisions, méfiance généralisée à l'égard des élites. Ce contexte favorise à la fois une inclinaison vers le secteur public, qui est au cœur de notre modèle, et vers ceux qui le font fonctionner au quotidien et semblent, comme le montre notre sondage, à la fois dépositaires et garants de valeurs qui rassurent : honnêteté, sens du service public, égalité de traitement, etc.

À quoi attribuez-vous l'opposition massive de l'opinion publique au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ?

Persuadés qu'il est indispensable de lutter contre les déficits et que cela passe



Emmanuel Rivière, Directeur de Département, TNS Sofres stratégies d'opinions

par une réduction des dépenses, les Français ont accepté l'idée d'une révision des politiques publiques. La moitié de la population acceptait que l'on réduise le nombre de fonctionnaires mais dans l'idée qu'on avait les moyens de le faire sans altérer la qualité du service. Ce qui suscite aujourd'hui l'opposition, c'est le sentiment que le non-remplacement s'applique de manière mécanique, sans discernement ni évaluation des besoins réels, notamment dans l'éducation ou à l'hôpital.

> HOMMES-FEMMES

Égalité professionnelle : un défi à relever

Les inégalités en matière de recrutement, de salaire, de déroulement de carrière, d'accès à certaines fonctions ne sont pas le propre du secteur privé : les fonctionnaires sont aussi concernés !



© CADIEUNIA

À la veille de la journée de la femme, M^{me} Guégot, député UMP, remettait un rapport au Président de la République sur les inégalités professionnelles entre hommes et femmes dans la fonction publique.

Ce rapport dégage six catégories de mesures nécessaires : renforcer le dispositif statistique, fixer des objectifs clairs et contraignants de femmes aux postes de direction (par exemple à hauteur de 40 % d'un sexe ou de l'autre), améliorer les déroulements de carrière des femmes (neutralisation des périodes passées en congé parental, parainages), favoriser la conciliation vie privée vie familiale (en proscrivant certains horaires, en réfléchissant à la piste du télétravail), mettre en place un plan national de formation et de communication, partager ces objectifs avec les organisations syndicales (accord sur la parité dans les instances, sur les listes électorales...)

Depuis, des groupes de travail ont été mis en

place dans une certaine précipitation qu'on peut regretter. Car ce sujet mérite que le temps nécessaire aux échanges soit pris, que les pistes proposées soient examinées d'autant que certaines s'avèrent déjà insuffisantes et d'autres inacceptables, comme le partage du congé de maternité entre le père et la mère. De plus, ce sujet est étroitement lié aux politiques de rémunération, de retraites, d'action sociale qui ne peuvent en être écartés.

Il faut désormais aller au-delà des constats même s'il est effectivement important d'avoir des données statistiques plus fines en matière d'évaluation ou d'avancement par exemple, de faire également des comparaisons qualitatives et non seulement quantitatives. La politique de ressources humaines actuellement menée en matière de primes, de gestion individualisée va à l'encontre de l'égalité professionnelle. Les comités techniques et les CAP doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle. La question des carrières ne doit pas se limiter à celles de l'encadrement mais concerner aussi les viviers. La conciliation vie professionnelle vie privée ne doit pas pénaliser les parents en cas de réduction ou en cas d'interruption d'activité ; elle doit être clairement incitative pour les pères. L'éducation, la formation initiale, continue sont des leviers sur lesquels il faut continuer d'agir pour faire évoluer les représentations. La FSU prend toute sa place dans les négociations avec des propositions en faveur de l'égalité professionnelle.

MARIANNE BABY

« Le service public mis sur la place publique »

Des collectifs d'usagers, des associations, des organisations syndicales, de plus en plus d'élus se battent au quotidien pour défendre les services publics dans les territoires.

Richesse et diversité des expériences, initiatives de résistances, organisation de luttes, création de nouveaux services publics, retours en régie directe, financement, gratuité, mobilisations citoyennes locales, nationales ou européennes pour l'eau, l'éducation, les transports, la santé... seront au cœur des échanges de cette nouvelle initiative des États-Général du Service Public le samedi 11 juin à Bagneux (Hauts de Seine).



RGPP : les petites villes abandonnées

84 % des 181 maires interrogés par l'Association des petites villes de France (APVF) considèrent que la RGPP a eu des conséquences négatives sur leurs services publics locaux : fermetures de petits hôpitaux, maternités, prisons et casernes, commissariats, gendarmeries, juridictions...

Devant des inégalités territoriales qui progressent, qu'il s'agisse de santé, de sécurité ou de justice, s'exprime ainsi un sentiment d'abandon des politiques de droit commun. Ces maires de petites villes qui souhaitent un « bouclier de services publics » et demandent une pause dans la RGPP, n'ont pas de quoi être rassurés par les dernières déclarations gouvernementales sur l'élargissement de la RGPP aux opérateurs publics (Météo-france, Pôle-emploi...)!

> CIRCULAIRE DE RENTRÉE

Des orientations dangereuses

Chaque année, une circulaire de rentrée définit des orientations et des priorités pour l'année scolaire à venir. Pour la rentrée 2011, le texte fait la part belle au « socle commun », aux évaluations, à l'individualisation des parcours et à l'autonomie des établissements.

La circulaire de rentrée reprend l'essentiel d'une politique éducative largement contestée ces dernières années : socle commun, réforme du lycée, dispositifs dérogatoires comme ECLAIR ou ERS. En leitmotiv, les maîtres mots restent « expérimenter, contractualiser et évaluer », favorisant mise en concurrence des établissements et inégalités territoriales.

Confirmant le dogme du socle (et l'objectif de construire l'« école du socle »), la circulaire focalise en fait sur les « fondamentaux » (français et mathématiques) et sur la multiplication d'évaluations nationales censées « jalonner le parcours des élèves ».

Celle de CM2, désormais renvoyée en fin d'année, risque fort d'apparaître comme un examen de fin de primaire. Elle pourrait être utilisée pour justifier une différenciation des parcours des élèves ou des contenus enseignés, notamment en 6^e où des « PPRE passerelles » définiraient des objectifs d'apprentissage prioritaires pour certains élèves sur la base des résultats obtenus aux évaluations en fin de CM2. Des commissions de liaison réunissant les enseignants de CM2 et ceux de 6^e doivent formaliser la prise en charge des élèves de 6^e pour un « accompagnement personnalisé » aux contours et modes d'organisation très flous, mais la circulaire indique que les modules de mise à niveau ne seront plus inclus dans le service des

enseignants de 6^e et pourront être assurés par un professeur du collège ou un professeur des écoles ou un enseignant spécialisé de SEGPA.

L'expérimentation d'une évaluation nationale en fin de 5^e en français et mathématiques pourrait se traduire par une pré-orientation dès la classe de 4^e d'autant que le ministre a annoncé la mise en place, pour certains élèves, de « programmes adaptés pour une découverte de l'entreprise ». La circulaire annonce aussi l'expérimentation d'une 3^e « prépa-professionnelle » implantée en LP et la montée en puissance pour les élèves de 15 ans du dispositif DIMA¹ de préapprentissage, installé en CFA² ou dans les UFA³ des LP.

La volonté ministérielle n'est donc pas de donner les moyens aux équipes pédagogiques de mener tous les élèves à la réussite mais d'organiser, au sein ou en dehors du collège, des parcours dérogatoires débouchant sur l'apprentissage avec, comme maigre lot de consolation, une attestation de maîtrise du socle commun qui ne correspond même pas à un niveau de qualification reconnue.

MONIQUE DAUNE

1. DIMA = Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance.

2. CFA = centre de formation des apprentis.

3. UFA = unité de formation par apprentissage.

Pour une autre formation

Pour que soit mis un terme aux effets désastreux produits par la réforme, le SNES, le SNEP et le SNUEP ont réclamé le mercredi 11 mai des changements dans la formation des enseignants lors d'une conférence de presse devant la Sorbonne :

- des prérecrutements à partir de la licence pour permettre la démocratisation de l'accès aux métiers de l'éducation et faire face à la chute du nombre de candidats constatée dans certaines disciplines.

- Le rétablissement du dispositif d'alternance qui existait avant la réforme pour les professeurs stagiaires : 2/3 du temps en formation en IUFM et 1/3 du temps devant les élèves.

- Pour les néotitulaires entrant en fonction à la rentrée 2001, au moins un mi-temps pour compenser les manques de cette année.



© CADIEUNAJA

L'Unef, les jeunes et l'emploi

Du 7 au 10 avril, l'Unef a tenu son 82^e congrès à Montpellier. Près d'un millier d'étudiants, militants, dirigeants et élus venus de toute la France ont débattu pendant ces quatre jours des priorités à se fixer pour les deux ans à venir. Avec des temps forts comme l'élection d'un nouveau président, Emmanuel Zemmour remplaçant Jean-Baptiste Prévost à la tête de l'organisation.

Le rôle de la jeunesse partout dans le monde dans les transformations sociales, économiques et démocratiques a, bien sûr, été au cœur des débats. La question de l'emploi des jeunes, à l'heure où 25 % des 18-25 ans sont au chômage, a fait l'objet de nombreuses interventions de sociologues, économistes, personnalités de la vie civile et leaders syndicaux, débouchant sur un appel signé par les organisations CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, CFTC, CFE-CGC qui dénonce la stigmatisation dont les jeunes sont victimes sur le marché de l'emploi.

> SEXUALITÉ

Pass contraception : une avancée réelle

Le dispositif déjà testé en Poitou-Charentes devrait être mis en place en 2011 dans la région Ile de France. Ce pass, gratuit et anonyme, sera délivré par les infirmières conseillères de santé dans les lycées, les médecins du travail dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les directeurs dans les instituts de formation sanitaire ou sociale. Il comporte différents coupons valables entre trois et six mois, le premier proposant une consultation dans un centre de planification et d'éducation ou chez un médecin généraliste, les deux suivants, une prise de sang



© TRÉVIERS/NAJIA

et une analyse médicale dans un laboratoire. Le 4^e coupon permet de délivrer un contraceptif au choix de l'élève. Gratuit et anonyme, ce carnet sera remis dès 2011 par les infirmières scolaires dans les lycées et sera valable chez l'ensemble des professionnels médicaux de la région. Les garçons sont également concernés : le pass leur permet de bénéficier d'une consultation gratuite.

En associant l'Etat à la région d'Ile de France pour promouvoir la mise en place de ce Pass, Luc Chatel fait enfin un premier pas vers la prise en compte des difficultés rencontrées par les adolescentes en ce qui concerne l'accès à la contraception et la prévention des IVG.

Le Snics-FSU s'est félicité de cette décision et de la reconnaissance du rôle des infirmières conseillères de santé dans les établissements scolaires sur cette question, ainsi que de la sortie du décret permettant le renouvellement des contraceptifs oraux pour 6 mois par les infirmières de l'EN. Cela devrait permettre dès maintenant d'améliorer les réponses aux besoins et demandes chez les élèves et, dans un deuxième temps, de faire baisser le taux des IVG. L'insuffisance de postes est cependant un frein à l'amélioration de la prise en charge des élèves. Cette mesure devrait être généralisée. Il y a beaucoup à faire pour une meilleure information et l'éducation à la sexualité, le Planning Familial régulièrement menacé dans son existence par des restrictions budgétaires doit pouvoir continuer à jouer un rôle majeur en direction de toute la population.

ELIZABETH LABAYE

Enquête sur les Risques Psychosociaux et TMS

Le Carrefour Santé Social, lieu d'échanges et de réflexions autour des questions de santé et qui regroupe la MGEN et plusieurs organisations syndicales dont la FSU, a décidé de réaliser une enquête sur la santé au travail et plus particulièrement les risques psychosociaux et les troubles musculosquelettiques. Ce questionnaire est à destination de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Vous pourrez y répondre sur le site de la FSU.



LPC : demande de suspension

Dans les écoles, les collèges mais aussi les lycées professionnels (où sont implantées les classes de 3^e à découverte professionnelle), les personnels contestent la pertinence du livret personnel de compétences (LPC) tant les items qui le constituent sont flous, disparates et de niveaux divers, et tant les exigences peuvent être différentes d'un établissement à l'autre. Ils n'adhèrent pas à un outil qui ne constitue pas une réponse aux difficultés des élèves face aux apprentissages et refusent de se prêter à des attestations qui se transforment en véritables « usines à cases ».

Quatre syndicats de la FSU (SNUipp, SNES, SNEP et SNUEP) ont donc demandé solennellement le 26 mai au Ministre Luc Chatel de suspendre l'entrée en vigueur du LPC.

> RENTRÉE 2011

Mobilisations à poursuivre



Seul le ministre pouvait croire que 16 000 suppressions de postes dans l'éducation à la rentrée 2011 seraient indolores. De fait, la déclinaison des cartes scolaires dans le premier comme le second degré se traduit par une dégradation importante des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Les mobilisations dans les écoles et les établissements ont marqué ce printemps. Le 18 mai, à l'initiative du SNUipp, les enseignants des écoles manifestaient sous les fenêtres du ministère aux côtés des parents et des élus. Luc Chatel, qui avait reconnu exact le chiffre de 1 500 classes primaires de moins à la rentrée 2011, a déclaré vouloir assurer un « traitement différencié » pour le premier degré l'an prochain, voulant de toute évidence éviter l'affichage de fermetures de classes encore plus massives en 2012 et de nouvelles mobilisations juste avant la présidentielle. Tout petit pas de côté qui avoue implicitement le sous-investissement dans l'école primaire, mais en réaffir-

mant ne pas revenir sur le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le ministre est loin du compte, car le maintien de ce choix budgétaire continuera à peser lourdement sur tout le système éducatif ! Luc Chatel ne renonce d'ailleurs à rien. Il aggrave encore la formation des enseignants, supprimant même l'accompagnement des professeurs d'école stagiaires en début d'année et affichant la mise en place de masters en alternance qui utilisent les étudiants comme moyen d'enseignement.

Il amplifie le dispositif « cours le matin, sport l'après-midi », généralise les ECLAIR, poursuit la réforme du lycée et remet en cause le collège pour tous... Il engage 1,3 million d'euros du ministère dans une vaste campagne sur l'embauche de 17 000 personnes supplémentaires quand il ne s'agit que de recrutements déjà prévus... notoirement insuffisants puisque le Rectorat de Paris organise déjà le recrutement d'enseignants précaires via Pôle-emploi.

C'est pourquoi, au-delà de nombreux débats sur l'éducation, la FSU entend poursuivre les mobilisations. Elle engage à construire une dynamique d'action unitaire, dès la rentrée, et met en perspective le recours à la grève en septembre comme la possibilité d'une manifestation nationale pour obtenir un collectif budgétaire immédiat et un autre budget pour 2012 ainsi qu'une tout autre politique éducative.

CLARA CHALIGNY

Financements privés

Alors que le premier ministre confirme la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux pour le budget 2012, dans le même temps, il conclut un accord avec l'enseignement catholique concernant le transfert de 4 millions d'euros au budget de l'Education nationale en faveur du privé pour la rentrée 2011. Les écoles confessionnelles pourront donc compter sur 200 postes d'enseignants supplémentaires. L'enseignement public qui connaît également une augmentation du nombre d'élèves devrait donc bénéficier d'une dotation de 800 postes si l'on appliquait à la lettre la répartition 80% pour le public et 20% pour le privé. Décidément, les élèves sont laissés pour compte dans l'enseignement public, alors que ce dernier concentre par ailleurs toutes les zones d'éducation prioritaire. Pour la FSU, ce qui est possible pour le privé, devrait l'être pour l'école publique, et ce, dès maintenant.

Assises sur le harcèlement

À la demande de Luc Chatel, des Assises sur le harcèlement se sont tenues le 5 mai dernier. Si la question est restée longtemps tabou, l'ensemble de la communauté s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'il ne s'agit pas de simples histoires, jeux entre enfants ou jeunes, mais que ces actes, lorsqu'ils sont répétés, peuvent façonner dramatiquement le devenir de ces jeunes, qu'ils soient victimes ou agresseurs

Un rapport récent d'Eric Debarbieux détaillait les origines, modalités et conséquences du harcèlement entre pairs et des agressions physiques et verbales. Il formulait de multiples propositions : recensement et création d'outils de sensibilisation et de réflexion, conduite d'enquêtes de victimation, responsabilisation des opérateurs de téléphonie, implication des parents dans la prévention, formation initiale et continue des enseignants « aux savoir-faire professionnels de base et à la connaissance des publics en difficulté, aux phénomènes de harcèlement et aux jeux dangereux, une interrogation sur l'éthique professionnelle face aux enfants en difficulté ».

Qu'en a donc retenu Luc Chatel ? Une meilleure prise en compte des victimes avec un numéro d'appel, un guide à l'usage des établissements et des parents, la fermeture des comptes Facebook des harceleurs, la sensibilisation des chefs d'établissement. La FSU regrette que la formation des enseignants passe à la trappe et souhaite « une prise en charge des élèves, harcelés comme harceleurs, par des personnels formés et en nombre suffisant ». Chacun est conscient de l'importance de lutter contre le harcèlement. S'occuper des victimes est nécessaire, agir pour qu'il n'y en ait plus ou qu'il y en ait moins, devrait être une priorité. Comme le dit la FSU, « le ministre ne peut pas, sur un tel sujet, s'en sortir avec des effets d'annonce ».



**FIERS D'ÊTRE
AU SERVICE DE TOUS
LES PUBLICS ?**

ALORS DITES-LE !
sur le site de votre syndicat ou sur
www.facebook.com/fiers.du.service.public



Le service public,
on l'aime, on le défend

La France toujours influente ?



La France est soucieuse de son image. Présente sur les 5 continents, dans plus de 140 pays, elle a récemment réorganisé son réseau, afin de rester influente aussi bien sur le terrain culturel que scientifique, médiatique et économique. Mais a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Si elle reste la première destination touristique au monde, la France cherche aussi à étendre son influence dans les autres pays. Cela ne date pas d'hier : au siècle des lumières, Diderot et Voltaire « conseillaient » respectivement Catherine II de Russie et Frédéric de Prusse, Rousseau était secrétaire d'Ambassade à Venise. Plus tard, Chateaubriand et Lamartine occuperont les fonctions de ministre des affaires étrangères. Au-delà de la présence de ses intellectuels, la France a essayé ainsi d'exporter ses modèles politiques, tout en s'assurant de solides alliances.

C'est à la fin du XIX^e siècle que naîtra l'Alliance française, base du réseau des instituts et organismes de coopération qui se développeront tout au long du XX^e siècle, pour aboutir à la création récente de la Direction Générale de la Mondialisation en 2008,

et de l'Institut Français, en 2010, qui fusionnera à terme l'ensemble du réseau culturel à l'étranger. La raison de cette récente réorganisation ?

Une alerte, d'abord, sur les moyens dont dispose la France pour assurer sa présence dans le monde. Et pas par n'importe quels acteurs : des diplomates, des secrétaires généraux du quai d'Orsay, qui, sous la houlette d'Alain Juppé et Louis Schweitzer, remettront en 2008 à Bernard Kouchner, alors ministre des affaires étrangères, leur « livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France – 2008-2020 ». Ils y expriment notamment le risque que, dans la « compétition globale des idées », la France soit distancée... Le même Alain Juppé, en compagnie d'Hubert Védrine cette fois, demandait que l'on cesse « d'affaiblir le Quai d'Orsay » dans une tribune publiée par Le Monde en juillet 2010, quelques mois avant d'intégrer à nouveau ce ministère.

Un constat, ensuite, sur une évolution d'un monde plus complexe, où l'Hégémonie des États-Unis se combine avec l'émergence de puissants blocs régionaux, en Amérique et en Asie, tant économiques de démographiques, affaiblissant la voix de l'Europe. Celle de la France en particulier, devient de moins en moins audible.

Elle se doit donc de réagir, et sur tous les fronts. Par l'action culturelle, bien sûr, son vecteur historique de l'influence à l'étranger. Mais aussi par la coopération scientifique, par le développement de l'audiovisuel extérieur, par l'éducation et l'enseignement du français... Il reste que cette réorganisation de la coopération culturelle et scientifique, pourtant pas si coûteuse que cela (« le coût de la subvention annuelle de l'Opéra de Paris », selon Bernard de Montferrand, ambassadeur de France en Allemagne) se fait dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint qui amène à privilégier les projets les plus médiatisés, les plus visibles, au détriment d'une coopération durable et équilibrable, notamment en direction des pays du Sud.

Rayonnement et



Le siège de l'Unesco est à Paris depuis sa fondation.

Puissance « moyenne », mais encore influente dans les organisations internationales, la France a pu longtemps s'appuyer sur un héritage culturel prestigieux pour maintenir son rayonnement mondial.

Un héritage dû à la diffusion de la langue française dans les siècles précédents - langue des élites, langue de colonisation - encore aujourd'hui langue internationale et très enseignée (la 2^e après l'anglais, mais en recul). C'est en français qu'a été rédigée la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789, en un temps où Goethe pouvait déclarer « tout homme a deux patries, la sienne et puis la France », et un temps encore pas si lointain où la Marseillaise était chantée aux quatre coins du monde, par les peuples en mouvement pour leur liberté. Hier encore, De Villepin défendant à l'ONU la non-intervention française au nom de « ce vieux pays » avait fait vibrer la corde sensible.

Mais la mondialisation et surtout l'hégémonie des États-Unis, de l'anglo-américain, le développement du « soft power* » et de la « mainstream* » ont accentué un déclin que la France s'efforce de conjurer dans divers domaines. La France a toujours eu en réalité une vision universelle de sa culture, utilisant bien avant l'heure le « soft power » (et

l'emploi de cette expression plutôt qu'« influence » marque bien comment l'anglo-américain imprègne aujourd'hui les propos, particulièrement dans la presse). Parce que c'est un enjeu économique et politique, elle cherche à préserver et développer ses atouts dans une mondialisation culturelle où pèsent notamment les firmes géantes de l'industriale-culture américaine. (Jacques Chirac disait en 2003 « la culture ne doit pas plier devant le commerce... »). Mais si la culture et la langue, outils de diversification, peuvent et doivent être défendus face à un rouleau compresseur perçu comme un risque de pensée unique, d'uniformisation, on peut aussi s'interroger sur l'image d'une France aujourd'hui assez éloignée de celle de la patrie des droits de l'homme, celle « du vieil Hugo tonnant dans son exil, celle dont monsieur Tiers a dit qu'« on la fusille ». L'image de la forteresse assiégée cadre mal avec l'universalité de notre culture, et l'impopularité croissante de la France dans certaines parties du monde, et notamment en Afrique,

image



pèse forcément sur son développement. La francophonie pourra cependant être un atout à condition que la France ne la pilote pas et laisse les francophones prendre les chemins de la diversité. Dans un article publié dans l'édition européenne du magazine américain *Time* en 2007, Donald Morrison considérait la France comme une puissance déclinante sur le marché culturel mondial ironisant sur « l'exception culturelle* et le protectionnisme » qui avait en 1993 condamné « Jurassic Park » comme une « menace pour l'identité française ». On est passé depuis de l'exception culturelle à la promotion de la diversité culturelle.

La France dispose de moyens importants notamment par ses réseaux diplomatiques et ses Alliances françaises, mais c'est sans doute d'abord en France que se joue le rayonnement à venir de la France dans le monde : par une éducation de haut niveau pour tous ouvrant sur toutes les formes de culture, par le financement de la recherche et la promotion de la culture scientifique et technologique, par le choix de développer des médias de qualité en contestant le pouvoir de l'audimat et de la télé-réalité ; par une politique extérieure soucieuse des peuples et respectueuse de leurs aspirations.

Les Français les plus connus dans le Monde

Le rayonnement de la France passe aussi par ses « personnalités » qui ont marqué l'histoire au-delà de nos frontières, que ce soit dans les arts, la politique, la science...

Les Français placent volontiers en tête Charles de Gaulle devant Napoléon, Louis XIV, Charlemagne ou Henri IV pour les chefs d'État ou autres suzerains. Marie Curie est en bonne place devant Jeanne d'Arc.

Mais à l'étranger, ce sont plutôt les artistes (Edith Piaf, Brigitte Bardot, Isabelle Adjani), les scientifiques

Louis Pasteur et Marie Curie, le couturier Yves Saint-Laurent, les écrivains (Balzac, Flaubert, Zola, Saint-Exupéry...) et surtout les sportifs (Zinedine Zidane, Michel Platini) qui se taillent une réputation internationale.

À noter cependant que dans le classement 2010 des personnes les plus influentes dans le monde, établi chaque année par le magazine « *Time* », le seul Français cité (à la 7^e place de la catégorie des « dirigeants ») était... Dominique Strauss-Kahn !



© KIMBERLYFAYE

Balzac reste connu dans le monde entier.

- **Soft power** : Le « soft power » ou puissance douce est un concept développé par l'américain Joseph Nye pour décrire la capacité d'un acteur – (état, firme multinationale, ONG, institution internationale, ou même un réseau de citoyens), d'influencer indirectement le comportement d'un autre acteur ou la définition par celui-ci de ses intérêts à travers des moyens non coercitifs (culturels ou idéologiques).
- **Culture « mainstream »** : c'est la culture grand public, celle « qui plaît à tout le monde ». dans tous les pays et particulièrement les grands pays émergents comme l'Inde, le Brésil ou la Chine, où l'affirmation de la puissance passe aussi par les médias et les divertissements de masse. Le rôle d'Internet favorise cette expansion. le livre de Frédéric Martel « *Mainstream* » publié chez Flammarion, explique comment il faut faire pour plaire à tout le monde, partout dans le monde afin de gagner la bataille « de la création » à laquelle se livrent les mastodontes de l'industrie culturelle.
- **L'exception culturelle** : principe défendu par la France, selon lesquels les biens culturels ne sont pas de simples marchandises, et donc ne sont pas soumis aux règles de libre – échange définies par le GATT puis l'OMC, qui l'ont accepté.

Diplomatie culturelle

Depuis le 1^{er} janvier, un opérateur unique l'Institut Français gère la « diplomatie culturelle ». Celle-ci passe aussi aujourd'hui par l'information patronnée par l'AEF (audiovisuel extérieur de la France).



© TRÉVIERS/NAJA

La France a inspiré des artistes jusqu'à Oslo.

Avec ses 154 services de coopération et d'action culturelle au sein des ambassades, ses 145 instituts et centres culturels à l'étranger implantés dans 92 pays, son millier d'alliances françaises¹, ses lycées et ses écoles à l'étranger, le réseau culturel français est l'un des plus denses au monde.

Un nouveau départ dans la diplomatie culturelle et scientifique a été marqué le 1^{er} janvier 2011 avec la naissance de « l'Institut Français », opérateur unique sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères et européennes pour l'action extérieure de la France.

Créée pour mettre en œuvre la « *politique culturelle d'influence* » de la France en coordonnant tous ses acteurs, cette nouvelle agence a la mission, assignée par la loi sur l'action extérieure de l'État, de permettre « *la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française* » afin de soutenir la stratégie diplomatique de la France et d'en servir les intérêts par la culture.

Un périmètre d'action élargi

Travaillant en étroite relation avec le réseau culturel français à l'étranger, l'Institut français se substitue à l'association CulturesFrance, mais avec un périmètre d'action élargi puisqu'il se voit confier, au-delà de la promotion de la langue française, celle de l'action culturelle extérieure de la France en matière d'échanges artistiques (spectacle vivant, arts visuels, architecture), de diffusion dans le monde du livre, du théâtre, de la musique, de l'audiovisuel, du numérique, du cinéma, de la langue française, mais aussi des savoirs et des idées (afin que la France soit plus présente dans les grands débats qui agitent le monde) et doit à ce titre développer un nouveau programme de diffusion de la culture scientifique. Il est présidé par l'ancien ministre de l'éducation nationale, Xavier Darcos, qui voit dans sa création le moyen de faire des économies d'échelles dans un contexte budgétaire contraint. La fusion de tous les centres et services culturels au sein d'une unique

agence est en effet le moyen de rationaliser les moyens financiers et les ressources humaines. De plus, avec son statut d'EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial), l'Institut pourra mener des activités lucratives. Et des mécènes désireux de soutenir l'action culturelle de la France à l'étranger ou des entreprises pourront accompagner la démarche par leurs dons.

S'il doit, à terme, « chapeauter » l'ensemble des acteurs du réseau culturel français partout dans le monde, il sera expérimenté dès 2011 dans 13 pays différents.²

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche joue également un rôle essentiel pour renforcer la position de la France en tant que puissance scientifique et technologique, attirer vers la communauté scientifique française les meilleures compétences, contribuer aux efforts internationaux de recherche pour répondre aux défis globaux qui se posent à l'humanité ou contribuer aux engagements de la France dans le domaine de l'aide au développement pour les pays du Sud. Les coopérations internationales spontanées de chercheurs sont accompagnées par leurs organismes de tutelle qui signent des accords formels avec leurs contreparties étrangères : programmes de recherche conjoints, structures de recherche mixtes...

La France à la conquête audiovisuelle du monde ?

La présence de la France dans le monde est également assurée au niveau de l'audiovisuel.

Télévision francophone patchwork entre la France, le Québec, la Belgique et la Suisse, TV5 Monde a été créée en 1984 sous l'impulsion du Ministère des Affaires étrangères français. Elle émet 24 heures sur 24 et touche des millions de téléspectateurs dans le monde entier. Le site Internet qui relaie l'activité de la chaîne (TV5.org) est devenu l'un des principaux sites francophones dans le

monde. Il propose notamment une rubrique destinée aux enseignants et aux apprenants en langue française qui met à leur disposition des outils pédagogiques pour apprendre et enseigner le français.

Naissance de l'AEF

Sous l'impulsion de Jacques Chirac, une chaîne de télévision d'information internationale « France 24 » a été lancée en décembre 2006 pour diffuser, dans les langues les plus parlées, « un regard français sur le monde », afin de pallier l'absence d'une CNN ou d'une BBC « à la française » que regrettaient nombre de rapports parlementaires et gouvernementaux dès les années 1980. La chaîne a d'abord émis par Internet, le câble et le satellite en français et en anglais, puis en arabe en France, en Europe, dans les pays arabes, en Afrique, New-York et Washington. Lancée en partenariat public/privé entre TF1 et France télévisions, elle est devenue en 2008, par décision de Nicolas Sarkozy, propriété à 100 % de l'État dans le cadre d'une holding « audiovisuel extérieur de la France », possédant également RFI et 49 % de TV5 Monde.

Créée ex nihilo, la chaîne affiche aujourd'hui une forte croissance de sa notoriété et de son audience mais reste loin derrière CNN, Euronews et BBC en Europe. Elle devance CNN et BBC au Maghreb, où elle cherche à concurrencer Al Jazeera.

Selon Joseph Nye, le concepteur du soft power, « le succès diplomatique » dépend « non seulement de quelle armée gagne mais aussi de quelles informations gagnent ». L'avenir dira si France 24 aura su capter de nouveaux téléspectateurs, s'implanter vers l'Amérique latine et l'Asie, fidéliser des journalistes de qualité et tenir une ligne indépendante sans langue de bois.

1. L'Alliance française a 3 missions : proposer des cours de français, en France et dans le monde, à tous les publics ; mieux faire connaître la culture française et les cultures francophones, dans toutes les dimensions ; favoriser la diversité culturelle en mettant en valeur toutes les cultures.

2. Cambodge, Chili, Danemark, Emirats arabes unis, Géorgie, Ghana, Grande-Bretagne, Inde, Koweït, Sénégal, Serbie, Singapour et Syrie.

L'usage de la langue

L'Organisation Internationale de la Francophonie évaluait en 2010 à 220 millions le nombre de locuteurs francophones dans le monde, ce qui fait (encore) du français une des langues les plus parlées dans le monde après le mandarin, l'espagnol, l'anglais, l'arabe, l'hindi, le russe...

29 pays dans le monde ont le français pour langue officielle ou co-officielle (avec l'anglais, l'arabe ou l'allemand). Au-delà de la France, des DOM et des TOM, le français est parlé comme première langue dans d'autres pays, principalement en Belgique (Wallonie), en Suisse romande, au Canada (Québec) mais aussi en Côte d'Ivoire ou au Gabon. Conséquence des périodes de colonisation française et belge, il est aussi utilisé comme langue administrative, d'enseignement, des médias... dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest ou du Maghreb. Du point de vue institutionnel, la langue française est langue officielle ou de travail de plusieurs organisations internationales dont l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies (et une des deux langues officielles du Comité International Olympique). Le français est

encore assez largement utilisé dans les échanges diplomatiques internationaux (c'est la langue principale de l'Union africaine).

La littérature, le théâtre, le cinéma ont largement contribué par le passé à étendre la diffusion et l'appropriation du français dans diverses régions du monde. Si la production littéraire et culturelle reste importante dans l'hexagone, elle s'appuie aussi sur des auteurs contemporains comme Marie Ndiaye ou Mohammed Moulessehoul, (alias Yasmina Kadra). Mais sa diffusion en « version originale » dépend pour beaucoup du nombre de locuteurs actifs, d'où l'enjeu de l'enseignement du français à l'étranger et de son usage dans le monde professionnel. 85 millions de personnes dans le monde apprennent aujourd'hui le français en tant que langue étrangère.

Outre la promotion du plurilinguisme et le maintien de la place du français dans les organisations internationales, en particulier en Europe, la politique linguistique extérieure de la France se donne pour objectif de développer l'offre linguistique dans les grands pays émergents.



La langue française aux endroits les plus inattendus, ici à Copenhague.

Une agence planétaire...

La France entretient à l'étranger un réseau scolaire unique, largement reconnu pour être un acteur majeur de la présence française dans le monde.



© PHILIPP/NAIA

Une école française au Laos.

Pièce centrale de ce dispositif, l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger), est présente dans plus de 130 pays et pratiquement toutes les capitales de la planète. S'y ajoutent des établissements simplement homologués, ainsi que le réseau de la Mission laïque française, association fondée en 1902 qui a pour but de diffuser la langue et la culture françaises par le moyen d'un enseignement laïc et interculturel.

Établissement public à caractère administratif créé en 1990, l'Agence a vocation, pour les jeunes français qui fréquentent ses établissements, de prolonger hors de nos frontières le service public d'éducation. Elle doit également contribuer, par la scolarisation d'élèves étrangers, au rayonnement culturel de la France. Enfin, elle a pour mission de développer des projets de coopération éducative avec les pays dans lesquels elle est implantée.

Au nom de la modernisation et des contraintes budgétaires de l'État, toutes ces missions ont été pro-

gressivement remises en cause. Si la demande de scolarisation d'enfants français et étrangers reste très forte, l'État ne donne plus aux établissements les moyens de fonctionner : plafond d'emploi qui limite le nombre de postes d'agents titulaires, transferts de charges non compensés (entretien du parc immobilier et le paiement de la part patronale des pensions civiles des détachés), quantité de bourses réduites...

Les familles sont de plus en plus lourdement mises à contribution (augmentation très importante des frais de scolarité) et la situation des personnels se dégrade : fermeture des postes d'enseignants expatriés, rémunérations en berne et menaces sur les statuts pour les résidents, recrutés locaux encore trop souvent employés sans grille de salaire décente, ni protection sociale, ni sécurité de l'emploi.

Pour répondre à des exigences géopolitiques et économiques, l'Agence entend redéployer ses moyens, quitte à laisser pour compte des réseaux « historiques ».

La recherche de rentabilité se traduit par exemple par le démantèlement du réseau des écoles françaises à Madagascar, contre lequel se mobilisent les personnels et les parents. Début juin un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger sera présenté par M. Juppé, ministre des affaires étrangères, concernant l'AEFE et la MLF, pour « s'adapter aux réalités mondiales ». Trois axes sont annoncés : conforter les moyens et missions (autrement dit, maintenir une enveloppe budgétaire déjà insuffisante malgré la croissance du réseau), mieux piloter (ou comment gérer la pénurie résultant du plafond d'emploi...), créer de nouveaux instruments (notamment un label « France éducation » qui s'ajoutera aux homologations existantes et permettra d'afficher un réseau d'établissements qui ne coûteront pas un centime et pallieront les insuffisances d'accueil dans certains pays). Pour la FSU, ce plan vise principalement à accroître l'autofinancement de l'AEFE et à déléguer des missions de service public à des opérateurs privés.

Au terme d'une année mouvementée qui aura vécu au rythme des grands événements de ce monde (Tunisie, Égypte, Libye, Japon, Syrie, Côte d'Ivoire...), il est plus que jamais nécessaire de conforter l'établissement public dans ses missions. Les syndicats de la FSU agiront en ce sens.

En chiffres

- AEFE : opérateur public sous la tutelle du Ministère des affaires étrangères.
- 470 établissements dans 130 pays.
- Près de 300 000 élèves dont 110 000 Français
- 8 500 personnels titulaires
- 15 000 recrutés locaux.
- 50 langues étrangères enseignées.
- 12 000 bacheliers par an.

Dominique Wolton : « La France est trop repliée sur elle-même »

Quand on parle rayonnement de la France, on pense à sa langue, sa culture, à la patrie des droits de l'homme... Mais ne doit-elle pas plus à ses banquiers, à son arme atomique (et donc à son droit de veto à l'ONU) ?

La puissance de la France dans le monde n'est pas proportionnelle à sa taille, c'est un petit pays de 65 millions d'habitants, ce n'est donc pas la démographie qui compte. Elle est la 5^e puissance économique dans le monde. Mais elle a surtout une chance, c'est l'accueil favorable qu'elle reçoit dans le monde grâce à sa langue. Car la langue française porte des valeurs universelles de liberté et d'amour qui font que même si la France prend des libertés avec ces valeurs, elle reste identifiée à elles. C'est cette alliance entre une puissance culturelle et une puissance économique qui fait qu'on a une place particulière.

N'est-ce pas une nostalgie de l'Empire colonial ?

La France, comme l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, ont été des puissances coloniales, mais curieusement, la France n'en tire pas de fierté. Il y a une espèce de malaise que l'on ne trouve pas chez les Britanniques par exemple, qui fait que les Français ont à la fois beaucoup appris, beaucoup volé aussi. Ils se sont enrichis au sens matériel et au sens moral, mais ne revendiquent pas cette puissance mondiale. C'est un peu paradoxal, parce que, à l'heure de la géopolitique mondiale, le fait d'avoir eu toutes ces collectivités territoriales implantées dans le monde est une vraie richesse. Cependant, les Français ne le voient pas parce qu'ils ont mauvaise conscience. La France devrait être plus fière d'avoir toutes ces racines, qui ne sont pas des racines de puissance, mais de culture. Mais le débat sur la décolonisation n'a pas eu suffisamment lieu. D'où un malaise également présent dans les pays d'outremer, qui sont une autre richesse de la France. Alors qu'on a des atouts, on n'en fait pas grand-chose. Notre pays est trop replié sur lui-même.

Quelle est la principale critique que vous formulerez à l'égard de notre politique étrangère ?

Il y a un problème de mise en cohérence. On ne peut applaudir aux révolutions arabes et rejeter leurs populations à la mer à Lampedusa. Cela a une influence dans le monde entier, puisqu'il y a des territoires français partout. Les populations des pays limitrophes des territoires d'outremer et des pays francophones se sentent visées. On observe ainsi une sorte de paupérisation des esprits, par

« La France devrait être plus fière d'avoir toutes ces racines, qui ne sont pas des racines de puissance, mais de culture »

vitesse de circulation de l'information. Tout va très vite, avec les ordinateurs, les téléphones portables, l'internet, la télévision. Or, il faut revaloriser l'importance de la lenteur, revaloriser les déplacements physiques.



Dominique Wolton est directeur de l'Institut des Sciences de la Communication du CNRS.

la méfiance à l'égard de l'autre qui porte à ne pas lui ouvrir grands les bras. C'est en partie pour cela que la figure de l'immigré, qui vient prendre le travail des Français, a pu se développer.

Avec les nouveaux modes d'influence que sont la communication et l'information, la France peut-elle encore faire entendre sa voix ?

Ce qui marque notre époque, c'est la

La France doit aussi être très attentive aux autres peuples et aux autres cultures. La francophonie, ce n'est pas seulement défendre la langue française dans les pays francophones, c'est aussi promouvoir le français dans les autres pays. Elle est porteuse de valeurs, et en même temps, elle doit manifester un désir de solidarité. Or elle n'a pas assez confiance en elle-même, et la coopération scientifique et culturelle n'est pas suffisamment développée.

Conférence nationale sur le

La loi du 11 février 2005 impose l'organisation, tous les trois ans, d'une conférence nationale pour faire un bilan de la mise en œuvre de la loi et des préconisations pour l'avenir. Celle de 2011, clôturée par le président de la République, est prévue le 8 juin.

Elle se nourrit de trois rapports : celui du CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées), celui de l'ONFRIH (Observatoire national sur la formation, la

recherche et l'innovation sur le handicap), et celui, plus récent, de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle. À la suite de la conférence, le gouvernement établit son propre rapport et le remet aux parlementaires. Premier sujet de préoccupation, l'éducation. La loi du 11 février 2005 affirme que « tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L. 351-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence ». Elle affirme également que « le service public de l'éducation assure une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, aux adolescents et aux adultes présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant ».

La mise en œuvre de ce principe s'est accompagnée, indéniablement, d'une augmentation importante de la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap, même s'il faut souligner que celle-ci a débuté bien avant la promulgation de la loi, preuve de l'engagement de l'ensemble des professionnels qui ont dû, dans la plupart des cas, opérer sans moyens supplémentaires ni formation.

Trois fois plus de chômeurs

Par ailleurs, la loi a étendu la notion de handicap (comme pour les « dys », l'autisme...) et il serait néces-

saire de connaître la population qui autrefois n'était scolarisée que dans les seuls établissements spécialisés. Sur le terrain, les familles déplorent aussi que l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation se résume trop souvent à une simple décision d'orientation. Côté enseignants, c'est l'absence de formation, le manque de moyens d'accompagnement (AVS, intervention des établissements spécialisés) qui sont mis en avant.

L'accès à l'emploi et à la formation professionnelle constitue l'autre grand sujet de cette conférence. Le chômage touche en effet trois fois plus les personnes en situation de handicap que les autres, et 80 % d'entre elles ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Les mécanismes instaurés en 1987 (AGEFIPH¹) et en 2006 (FIPHFP²), incitant les employeurs à tendre vers les 6 % de « bénéficiaires de l'obligation d'emploi » sous peine de contribution à ces organismes, ont un effet qu'il est parfois difficile de mesurer.

La question de l'accessibilité

L'obligation ne concerne que les employeurs de 20 salariés ou plus, excluant de fait les personnes en situation de handicap d'une grande partie du marché de l'emploi. Par ailleurs, l'argent récolté par les contributions est redistribué aux employeurs pour l'aménagement des postes de travail, mais il est essentiellement utilisé pour des opérations de communication, de sensibilisation des personnels, plus rarement au profit de l'emploi direct. De fait, ils ont toute les peines du monde à dépenser l'argent qu'ils reçoivent ! Le contexte économique et social pèse en effet de plus en plus : envolée du chômage ces derniers mois, suppressions de postes dans la fonction publique, RGPP...

Dernier sujet sensible : l'accessibi-



DR

L'accès à l'emploi et à la formation professionnelle au menu de cette conférence.

recherche et l'innovation sur le handicap), et celui, plus récent, de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle.

À la suite de la conférence, le gouvernement établit son propre rapport et le remet aux parlementaires. Premier sujet de préoccupation, l'édu-

Les échéances de la loi du 11 février 2005

- Tous les 3 ans, les partenaires sociaux doivent se réunir pour négocier, sur les mesures tendant à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les dispositions architecturales(...) des locaux d'habitation, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être (...) accessibles à tous, et

notamment aux personnes handicapées.

Le non-respect de ces obligations est passible d'une amende de 45 000 euros.

- Les « établissements recevant du public » existants devront répondre à ces exigences dix ans maximum après la publication de la loi, soit avant 2015
- Avant 2015, les services de transport collectif devront être accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

handicap

En 2015, tous les établissements recevant du public (ERP) doivent avoir été mis aux normes d'accessibilité.

© JÉRÔME DEYA

lité. L'échéance est connue : en 2015, tous les établissements recevant du public (ERP) doivent avoir été mis aux normes. 30 % d'entre eux ont déjà 1 an de retard dans la réalisation de leur diagnostic... ce qui signifie que les travaux sont loin d'être engagés !

Plus grave : un peu moins de la moitié des autorités organisatrices de transports n'ont toujours pas finalisé leur schéma directeur d'accessibilité, elles ont trois ans de retard, et 95 % des communes n'ont pas élaboré leur plan de mise en accessibilité !

La plupart des associations redoutent que les différents acteurs, face à des échéances qu'ils ne peuvent pas tenir, remettent en question les principes mêmes de la loi. Pourtant, c'est certainement dans la visibilité et la sensibilisation, au quotidien, des situations de handicap que la loi a produit le plus d'effets. Il faut dire que cela ne réclame pas beaucoup de moyens pour être mis en œuvre...

EMMANUEL GUICHARDAZ,

1. Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
2. Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction publique.

3 questions à Jean-Marie Barbier : « Que de temps perdu »

Quel bilan faites-vous de ces trois dernières années en matière de politique du handicap ?

Il y a un décalage entre les discours et les réalisations. Ce qui a été annoncé à la précédente conférence en 2008 ne s'est pas traduit dans les faits. À pôle emploi par exemple, on supprime de manière unilatérale 6 000 aides à l'accompagnement à l'emploi (sur les 70 000 qui existent), on rajoute des missions à l'AGEFIPH sans moyens supplémentaires, et, dans le public, l'Éducation Nationale est toujours exonérée de sa contribution au FIPFHP, ce qui revient à priver 16 000 personnes d'un emploi dans ce secteur. Enfin, la remise en cause des mesures concernant l'accessibilité est une catastrophe : on continue à penser cette question comme

une contrainte, alors que c'est un enjeu.

Quels sont les points sur lesquels il faudrait agir ?

Il faut une véritable volonté politique. Ce qu'on a pu faire pour la grippe A, on pourrait le faire pour l'accessibilité, la scolarisation... Nous constatons que certaines des propositions que nous avons faites il y a quelques années, sur le travail des auxiliaires de vie scolaire, sur la coopération avec les établissements spécialisés commencent à être prises en compte. Mais que de temps perdu !

Pensez-vous que les principes de la loi du 11 février progressent ?

Oui, et il faut y voir notamment le résultat du travail que nous avons fait, avec d'autres, pour populariser ces questions. Ces idées



Jean-Marie Barbier,
Président de l'APF
(Association des
paralysés de France).

progressent dans le grand public, mais ce qui nous inquiète, c'est qu'aujourd'hui, certains parlementaires considèrent que la loi a été trop « généreuse », notamment pour l'accessibilité ! Le but de toute politique du handicap est d'atteindre le droit commun pour la plus grande partie possible des personnes concernées. Ce n'est pas en réduisant les moyens des dispositifs qui y concourent, ou en reculant les échéances, que l'on y arrivera.

Des Manuscrits de Robespierre Mis en Vente

Le 18 mai dernier, une vente privée se tenait chez Sotheby's à Paris, pour les manuscrits de Maximilien Robespierre. 150 pages qui avaient été mises à l'abri des destructions courantes en ce temps-là par la famille du conventionnel Lebas. La société des études robespierristes (Ser) s'est aussitôt mobilisée, considérant que « la place de



ces papiers est dans une collection publique et qu'ils ne doivent pas être dispersés chez des collectionneurs privés ». Parmi ces manuscrits autographes se trouve un fragment du dernier discours du plus célèbre des Jacobins. Cette vente aurait eu pour effet de faire disparaître du domaine public des pièces qui marquent l'histoire du pays et le travail des chercheurs. La mobilisation des historiens a eu pour conséquence que l'État a exercé son droit de préemption. Mais celle-ci ne se fait qu'en fin d'enchères, par un représentant public qui prend garde de ne pas être identifié afin de ne pas faire monter les prix. Les manuscrits du plus célèbre des Jacobins ont cependant atteint la coquette somme de 979 400 euros.

La Ser a lancé une souscription pour contribuer à réunir cette somme qui permettra le transfert des manuscrits aux Archives nationales car, « à l'heure actuelle, la somme n'est pas encore réunie dans son intégralité et le risque demeure de voir l'État dans l'incapacité de la verser le jour voulu », explique son président Michel Biard, soutenu par le directeur de l'Institut d'Histoire de la Révolution française, Pierre Serna. La ville d'Arras où est né Robespierre, le conseil général du Pas-de-Calais, la région Nord, la Ville de Paris, mais aussi l'Assemblée nationale et le Sénat, devraient également souscrire. Les dons doivent être adressés à la Société des études robespierristes (contact@revolution-francaise.fr).

Lives au Pont du Gard



©STEPHANE ROUAUD

Dans le cadre idyllique du monument classé au patrimoine de l'humanité, le site du Pont du Gard crée cette année Lives au Pont, un festival de musiques actuelles les 8 et 9 juillet. Chaque soir, six groupes ou dj's se mêlent sur une seule scène, soul, hip hop, et musique électronique le vendredi, pop, rock et toujours électronique pour finir le samedi.

Pour les organisateurs, les chapelles musicales ont volé en éclat, les plus jeunes écoutants aussi bien du rock, du pop, du rap que de l'électro. De telle sorte qu'aujourd'hui le public peut apprécier un concert soul de Raphael Saadiq en début de soirée puis danser avec des dj electro comme Carl Cox, Busy P et dj Mehdi plus tard dans la nuit.

Légende photos : Aloe Blacc, auteur de « I Need A Dollar » sera au Pont du Gard le 8 juillet.

www.pontdugard.fr

Galliano à l'accordéon



DR

À Saint-Jeannet, village de la Côte d'Azur, le célèbre accordéoniste Richard Galliano a pris en 2009 la direction artistique du Festival International d'Accordéon. Sur la place

de l'église, « Les Étoiles de Nacre » est une manifestation dédiée au répertoire traditionnel et novateur de cet instrument populaire. Trois concerts en soirée avec les plus grands noms de l'accordéon : Luis Carlos Borges en duo (Brésil) ; Richard Galliano en sextet ; Aude & Guy Giuliano en duo puis Klaus Paier & Asja Valcic, accordéon & violoncelle (Autriche). En juillet.

Le Cabaret frappé

Du 23 au 29 juillet, le Cabaret Frappé rythme les soirées de Grenoble.



Au Jardin de la Ville, révélations et artistes confirmés se produiront sous le kiosque (gratuit) ou sous chapiteau (payant). En ouverture des festivités, le parc Paul Mistral se transformera en discothèque silencieuse pour une expérience inédite : un casque sans fil sur les oreilles, les spectateurs pourront choisir entre deux ambiances sonores. Avec Addictive TV, Leonard de Leonard, Dj Joane de la Jungle et Dj Mum's...

La Route du Cirque

La route du cirque de Nexon, petite ville au sud de Limoges, compte parmi les festivals nationaux de cirque contemporain. Neuf jours



de découverte des formes inventives et de parcours singuliers, sous chapiteaux et en pistes de cirque. Le premier chapiteau a été planté en 1987 dans le domaine boisé du château de Nexon, site classé pour les stages internationaux des arts du cirque avec l'École Nationale du Cirque Annie-Fratellini. Depuis 2001, le pôle cirque de Nexon, le Sirque, est « labellisé » par le Ministère de la Culture et de la Communication. Cette année encore, l'entrée du parc est libre pour découvrir de nouvelles facettes de cet art, du 12 au 20 août.

Réservation :
05 55 58 10 79

Aurillac dans la rue



Les compagnies de théâtre de rue seront cet été encore de passage à Aurillac du 16 au 20 août. Confrontant leur art à la meute des spectateurs, les musiciens, comédiens, vidéastes et performers étonneront, feront rire, provoqueront l'émotion et donneront à la rue une dimension spectaculaire. Tout un art !

www.aurillac.net

Avignon, les chorégraphes à l'honneur

En février, au moment où ils annonçaient le programme, Hortense Archambault et Vincent Baudriller ont été reconduits pour deux ans à la tête de la direction du festival d'Avignon par le ministre de la culture. Mais le mois suivant, Frédéric Mitterrand décidait soudainement de remplacer au beau milieu de son mandat Olivier Py au théâtre de l'Odéon. Devant le tollé, le ministre proposait à Olivier Py la direction d'Avignon pour 2013. Autant dire que ce n'est pas le plus serein des climats qui va présider à l'ouverture de la 65^e édition.

D'autant que les deux directeurs actuels, issus tous deux de l'administration, subissent de nombreuses critiques pour leur direction artistique et le mélange des genres, la danse et la musique prenant une place de plus en plus importante. C'est sans doute la raison pour laquelle ils se sont adjoint un « artiste associé » qui participe à ce rôle sans toutefois en avoir les pouvoirs.

Cette année, après les hommes de théâtre internationalement incontestés que sont Thomas Ostermeier ou Jan Fabre, c'est un chorégraphe français, Boris Charmatz qui est l'artiste associé. Il assurera lui-même l'ouverture le 7 juillet dans la Cour d'honneur, avec *Enfants*, une création pour vingt-sept enfants âgés de six à douze ans et neuf danseurs. Il lancera également vingt-quatre danseurs les uns contre les autres pour sa création *Levée des conflits*.

Juliette Binoche et Patrice Chéreau

Autre chorégraphe pour la Cour d'honneur, Anna Teresa de Keersmaecker pour un spectacle monumental, *Cesena*, au lever du jour à 4 h 30. Elle présentera également *Fase* au lycée Saint-Joseph. La Cour d'honneur accueillera enfin Jeanne Moreau, accompagnée de son complice Etienne Daho, pour *Le condamné à mort* de Jean Genet, le 18 juillet.

D'anciens artistes associés seront également présents, comme Roméo Castellucci qui crée *Sur le concept du vi-*

sage du fils de Dieu. Ou Frédéric Fisbach pour une vision nouvelle de la *Mademoiselle Julie* d'August Stindberg avec Juliette Binoche. Enfin Wajdi Mouawad pour un spectacle monté autour des *Trachiniennes*, *Antigone* et *Electre* de Sophocle et intitulé *Des Femmes*. Patrice Chéreau sera de retour et Pascal Rambert renouera sa complicité avec le musicien Alexandre Meyer. L'espagnole Angelica Lidell tentera une fois de plus, après sa très remarquée représentation de l'an dernier, de « rompre le pacte social » sur scène à l'aide de danseurs et d'acrobates chinois, dans « *Maudit soit l'homme qui se confie en l'homme* » : un projet d'alphabétisation.

JACQUES MUCCHIELLI



Levée des conflits du chorégraphe Boris Charmatz.

Et encore...

Mademoiselle Julie inspirera également *Kristin, nach Fräulein Julie*, une pièce mise en scène par Katie Mitchell et Leo Warner qui travaillent tous deux à la *Schaubühne* de Berlin. Vincent Macaigne s'intéressera lui à un détournement de Shakespeare et Olivia Grandville aux textes d'Isidore Isou pour son *Cabaret discrédant*. Alors que François Berreur tentera l'*Ebauche d'un portrait d'après le journal de Jean-Luc Lagarce*, Arthur Nauzyciel a choisi le roman polémique autour de la vie du résistant polonais Jan Karski de Yannick Haenel.

Fadhel Jaïbi et Jaillia Baccar reprendront *Yahia Yaïch - Amnesia*, une tragédie qui a fait fureur l'an dernier à Tunis, sous le régime de Ben Ali, et montre la déchéance d'un dictateur. *L'Indestructible Madame Wagner* a passionné Christophe Fiat et *L'Exposition universelle* Rachid Ouramdane.

Au programme encore, Xavier Le Roy, Elise Vigier et Marcial Di Fonzo Bo, Kelly Copper, Pavol Liska et le Nature Theater of Oklahoma.

Les chorégraphes seront également présents en nombre. Outre Anna Teresa de Keersmaecker, on retrouvera François Verret, William Forsythe, Anne-Karine Lescop, Cecilia Bengolea, François Chaignaud et Meg Stuart.

Les Nuits de Fourvière

Pendant deux mois, sur la colline de Fourvière, site emblématique de l'histoire de Lyon, la fête bat son plein. Du 7 juin au 30 juillet, des dizaines de rendez-vous pour tous les publics avec le théâtre, la danse, le cirque, la musique et le cinéma du monde entier. *Les Nuits de Fourvière* n'est pas un festival thématique, il y en a pour tous les goûts mais c'est un vrai festival avec son programme de créations et de productions. Parmi elles, une troupe de douze acteurs béninois interprétera *Les Nègres* de Jean Genet, l'adaptation de Patrice Chéreau *I Am the Wind* de l'auteur norvégien Jon Fosse. Carolyn Carlson et ses danseurs, Bartabas et ses écuyers, inventeront *We were horses*. David Coulter a travaillé avec musiciens et chanteurs pour un hommage à Tom Waits. *Rain Dogs revisited* sera monté en complicité avec le Barbican Centre, la Salle Pleyel, le Montreux Jazz Festival et les Pays-Bas...

Franco de port

Du 12 au 16 juillet, les Francofolies mettent à nouveau la chanson française sur le devant de la scène. Au programme Zaz, Christophe Maé, Jean-Louis Aubert, Stromae, Katerine... pour n'en citer que quelques-uns. À la tête des Francofolies depuis 7 ans, Gérard Pont directeur artistique revient sur la 27^e édition d'un festival qui ne perd pas de vue sa ligne éditoriale : célébrer la chanson française tout en se ménageant quelques petites incartades pour répondre aux désirs du public.

Les Francofolies ont-elles évolué en 27 ans ?

Forcément. Nous sommes passés de 4 à 8 scènes. Les Francofolies ont aujourd'hui une notoriété certaine qui a été construite par Jean-Louis Foulquier pendant près de 20 ans. Ce qui en fait un festival de la chanson française reconnu comme l'un des 5 ou 6 grands événements nationaux d'envergure. Nous accueillons 85 000 visiteurs payants. Au fil du temps ont été aussi créés les franco juniors, une « plateforme » de contacts dédiée aux acteurs professionnels, qui militent pour l'épanouissement de la chanson et du spectacle Jeune Public. Nous avons développé des partenariats forts comme « Place à la Zique » dont l'objectif est de faire entrer la chanson française dans les classes. C'est un programme qui se dispense à plusieurs niveaux, évolutif et qui est réalisé avec des représentants de l'Éducation Nationale.

Qu'est ce qui a changé fondamentalement dans la programmation du festival ?

Aujourd'hui, de nombreux artistes français sont anglophiles. Il fallait en tenir compte. Ce sont des jeunes gens qui ont souvent beaucoup de talent et sont très bien accueillis par le public. À ce titre, nous leur consacrons pour la première fois une soirée dédiée. C'est bien sûr une forme de concession par rapport à notre ligne éditoriale mais c'est une évolution qui s'efforce de prendre en compte le paysage contemporain de la chanson française. Dans le même temps, nous continuons à défendre les jeunes talents et à valoriser notre patrimoine.



Gérard Pont
directeur artistique
des Francofolies
de La Rochelle.

© STÉPHANE LAGOUTTE

Nous sommes très heureux, par exemple, cette année de compter parmi nous, Maxime Le Forestier qui va chanter l'album « Mon frère ». C'est un artiste essentiel et nous avons la chance d'être les seuls à l'accueillir. C'est aussi important d'avoir des talents qu'ils soient reconnus ou pas, qui ne se produisent pas systématiquement dans tous les festivals. Autre innovation, nous terminons chaque soirée par de la musique electro. C'est aussi une nouveauté qui correspond, je pense, aux attentes du public.

Le festival c'est aussi la promotion de la francophonie ?

De nombreux artistes francophones viennent tous les ans, de Suisse, de Belgique, d'Afrique ou du Canada. C'est un axe important de la chanson française. Le Chantier des Francos, une action menée en parallèle du festival est aussi un atelier de perfectionnement scénique pour artistes émergents francophones issus de la chanson et des musiques actuelles.

PROPOS RECUEILLIS PAR
FABIENNE BERTHET

Völklinger : Les Celtes dans la plus grande usine sidérurgique d'Europe



© MUCCHIELLINAJA

Classée au patrimoine mondial de l'Unesco, la gigantesque usine sidérurgique de Völklinger, près de Sarrebrück, à quelques kilomètres de la frontière française, semble ne s'être jamais arrêtée. Fermée en 1986, elle ouvre à la visite ces six hauts-fourneaux, ces réchauffeurs d'air, sa plateforme du gueulard... 600 000 m² d'un lieu unique au monde, dont une partie est aujourd'hui réservée aux expositions.

La salle des soufflantes, 6 000 m² à elle seule, accueille ainsi jusqu'au 21 août une fabuleuse exposition sur une civilisation qui, lieu oblige, maîtrisait le fer : les Celtes. 1 650 objets d'arts ou d'armes sont présentés. Sous les rails des trains à bascules, on pourra également voir jusqu'au 1^{er} novembre une exposition de graffitis uniques réalisée par les plus renommés graphistes des capitales du monde.

www.voelklinger-huette.org

Montpellier : la musique pour tous

Le Festival de Radio France et Montpellier se tourne résolument vers les découvertes, de partition et d'artistes avec de très nombreuses entrées gratuites pour toutes les musiques du monde.



© LUC JENNIFIN

« Je préfère programmer des concerts gratuits et de qualité avec de jeunes artistes, plutôt que de faire venir des Pavarotti à 200 euros la place. Le mot d'ordre de ce festival est la culture pour tous », affirme René Koering, directeur artistique du festival. L'autre singularité du festival et la redécouverte de grandes œuvres peu entendues ou même inédites. On pourra ainsi entendre un Mozart symphonique inédit, des œuvres oubliées de Gernsheim ou de Fried. L'opéra *La Magicienne* de Fromental Halévy, qui assure l'ouverture du festival le 11 juillet, n'a pas été entendu depuis un siècle et demi.

Autre belle découverte, l'opéra *Goyescas* d'Enrique Granados a été composé d'après la célèbre suite du même nom inspirée par les créations de Goya sur un texte assez proche de *Carmen*. Créé pour l'Opéra de Paris en 1914, il n'a jamais été joué en France en raison de l'entrée du pays dans la première guerre mondiale. Il le sera à Montpellier, le 20 juillet. Autres surprises, l'œuvre dramatique de *Fede nei Tradimenti* d'Attilio Ariosti, ou la *Sémiramis* de Charles-Simon, créé en 1802, sans grand succès, à l'Opéra de Paris. Il y a pourtant dans cet ouvrage les prémices du grand opéra romantique et l'un des premiers rôles de mezzo-soprano dramatique. Enfin une œuvre de jeunesse de Giuseppe Verdi : composé en 1847, l'opéra *I Masnadieri* raconte l'histoire de Carlo, un jeune noble quittant la

maison paternelle pour suivre une bande de brigands.

De nombreux autres spectacles sont programmés, un oratorio de Théodore Dubois ou *l'Orestie* de Xenakis. Des

récitals de quatre grands pianistes : Evgeny Kissin, Brigitte Engerer, Boris Berezovsky et Maria-João Pires.

Des soirées symphoniques, avec l'Orchestre royal de Chambre de Wallonie, les cantatrices Simone Kermes, Vivica Genaux, les violonistes Arabela Steinbacher et Vadim Repin accompagné de l'Ensemble orchestral de Paris.

Montpellier s'est encore des concerts éclatés sur cinquante communes de la région, des récitals de jeunes solistes lauréats de concours internationaux, des récitals d'orgue catalans, des concerts de jazz, des concerts reggae, des musiques électroniques et la présence quotidienne de l'Orchestre philharmonique de Radio France.

VÉRONIQUE GIRAUD

www.festivalradiofrancemontpellier.com

Arles : Mexique et Capa



© ROBERT CAPA

Du 4 juillet au 18 septembre, 60 expositions occuperont divers lieux patrimoniaux de la ville pour les 42^e Rencontres internationales de la photographie d'Arles. Malgré l'annulation de l'année du Mexique en France, le festival a maintenu sa programmation mexicaine avec, en guest star, la « valise mexicaine » de Robert Capa, égarée durant la guerre civile espagnole et retrouvée au Mexique en 2007. Elle contient 4 500 négatifs sur la guerre d'Espagne prises par Robert Capa, sa compagne Gerda Taro et leur ami Fred Chim. La surface des expositions passe de 3 000 à 12 000 m² avec deux nouveaux lieux : les anciens ateliers de la SNCF et l'église des Frères prêcheurs. Ce qui permet aux Rencontres d'affronter l'ère du numérique où l'art photographique se confronte aux pratiques individuelles via le téléphone portable. Balançant entre his-

toire et avant-garde, flirtant avec le photojournalisme, la manifestation est toujours riche de nombreux talents.

Le festival se veut révélateur des grands phénomènes de la diffusion d'images. S'appuyant sur un manifeste d'éditeurs et de créateurs qui déclare radical, incontournable et enthousiasmant le tournant imposé par le Web et le numérique à la photographie, l'exposition « From here on » (À partir de maintenant) réunit les œuvres de trente-six artistes qui montrent de quelle manière l'arrivée du numérique et la suprématie d'Internet révolutionnent les usages de la photographie.

« L'Internet est plein d'inspirations, du profond, du beau, du dérangeant, du ridicule, du trivial, du vernaculaire et de l'intime. Nous créons plus que jamais, parce que nos ressources sont illimitées, et les possibilités infinies. [...] Nous voulons donner à ces travaux un nouveau statut, car les choses seront différentes à partir de maintenant », disent, ensemble, les photographes Clément Chéroux, Joan Fontcuberta, Erik Kessels, Martin Parr et Joachim Schmid. Voyageur engagé, Chris Marker revient lui avec sa passion, la galerie virtuelle.

www.rencontres-arles.com

René Martin : « J'ai organisé 1 800 concerts en 2010 »

Le directeur artistique du plus grand festival mondial de piano, la Roque d'Anthéron, est aussi celui des festivals de la Grange de Meslay, l'Hermitage-Barrière, l'Abbaye royale de Fontevraud et de la Folle journée de Nantes qu'il a créé en 1995. Entretien avec un musicien atypique.

Vous êtes à l'origine d'un nombre impressionnant de festivals...

Le Festival de la Roque d'Anthéron a été créé il y a trente et un ans. C'est la première manifestation de ce type en France. J'ai ensuite été l'assistant de Sviatoslav Richter qui m'a demandé en 1988 de créer son Festival de la Grange de Meslay en Touraine. J'avais créé en 1986 un festival d'ensembles de musique de chambre à La Baule, les Moments musicaux de l'Hermitage-Barrière. Deux ans plus tard, je suis devenu le directeur artistique de l'Abbaye royale de Fontevraud qui accueille les grandes formations de musique sacrée. Et, en 1995, j'ai créé La Folle journée de Nantes qui, depuis plusieurs années, se déroule dans diverses communes des Pays de Loire. Aujourd'hui La Folle journée est déclinée dans de nombreux pays, du Portugal au Japon. En 2010, j'ai organisé 1 800 concerts.

Le festival de La Roque a-t-il une influence sur la musique ?

Je pense qu'il a contribué à l'ouverture du piano en France auprès des écoles de musique. On cite toujours en exemple l'Allemagne... Or la France a une richesse musicale surprenante et je la connais bien. Il faut arrêter de dire la pratique musicale en France est à la traîne. Nous avons une école de piano exceptionnelle en nombre de talents et notre école de violoncelle est la meilleure d'Europe. Les instrumentistes à vent français occupent le premier rang des orchestres dans le monde.

Quelle est la mission d'un directeur artistique ?

Il y a deux sortes de directeurs artistiques. Celui qui amène l'idée d'un festival et qui s'entoure de conseillers pour programmer les artistes et les formations, c'est en quelque sorte un manager culturel qui conduit une manifestation vers les tendances ac-



René Martin

tuelles. Et celui qui, comme moi, retient un domaine exclusif, la musique, en y intégrant d'autres arts. Cette vision nécessite une grande connaissance de la musique et des interprètes. Personnellement, je connais tous les artistes que je choisis. Cette sorte de directeur artistique est un peu atypique. Tout y est subjectif, avec passion et une grande complicité avec les musiciens. Je ne pourrais pas fonctionner autrement. Nous sommes peu nombreux en France, René Koering avec le festival Radio-France ou encore Guy Darnet avec la Biennale de la danse à Lyon.

Quels rapports avez-vous avec les jeunes interprètes ?

Autrefois, lorsqu'un très jeune virtu-

se venait se produire au festival, il présentait ses amis, c'étaient tous des vieillards. Ils l'entouraient et formaient écran à tout échange avec d'autres jeunes. Je me sentais confondu. Depuis une dizaine d'années, tout a changé. Aujourd'hui, les jeunes musiciens viennent entourés de copains de leur âge, ils sont ouverts aux autres. Les centres de formation ont eux aussi été obligés de se plier à ces transformations. Tout est bouleversé. C'est une grande chance !

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

D'un festival à l'autre

La Folle journée de Nantes est consacrée en janvier à un compositeur ou une thématique. (la musique russe en 2012). Les Moments musicaux de l'Hermitage-Barrière à La Baule ont eu lieu en mars. L'Abbaye royale de Fontevraud, devenue lieu de création, de diffusion culturelle et d'échanges internationaux, a accueilli en avril les amateurs de musique sacrée. Le Festival de la Grange de Meslay, créé en 1964 par Sviatoslav Richter offre des fêtes musicales les 17, 18, 19 et 24, 25, 26 juin.

Enfin, le Festival international de piano de La Roque d'Anthéron se tient du 22 juillet au 21 août.

Chaillol : Musique en montagnes

Le festival de Chaillol est né, il y a quinze ans de la volonté d'un jeune pianiste Michaël Dian à sa sortie du conservatoire, de créer un projet artistique de grande qualité dans le pays gapançais et la vallée du Champsaur, jusque-là pauvres en offre culturelle. Des artistes de stature internationale, convaincus que la richesse de l'art doit être accessibles à tous, répondent chaque été présents. Du 17 juillet au 12 août, on pourra ainsi entendre la chanteuse argentine Maria-José Ortiz, le oudiste palestinien Ahmad Al-Khatib, le percussionniste israélo-palestinien Youssef Hbeisch, le pianiste de jazz Manuel Rocheman, le pianiste François Rossé, Mixel Etxekopar, le saxophoniste Jean-Charles Richard, les pianistes Hélène Tysman, finaliste du concours Chopin de Varsovie, et Laurent Wagschal, nommé au Victoires de la musique.

Toujours négocier pour
obtenir de bons taux !
C'est épuisant...

Moi, quand j'épargne mon
taux d'emprunt baisse...

Ma banque est coopérative
et je me sens en confiance.

casden

BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et vous donne la possibilité de réaliser vos projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.



REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.CASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400
(0,05 € TTC/min en France métropolitaine)
L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire.

QUO VADIS

LE PROFESSEUR®

L'AGENDA
DES ENSEIGNANTS



L'AGENDA ■ CARNET DE BORD



UN CARNET DE BORD
POUR 13 CLASSES



UN AGENDA SEMAINIER
AOÛT 2011 À AOÛT 2012



- Planning annuel
- Conseil des professeurs
- Emploi du temps
- Calendrier des vacances scolaires
- Conseil de classe
- Format bureau 21x29,7

